

Conseil du 18ème arrondissement
Séance du lundi 1^{er} Février 2016

COMMUNICATION	3
MAIRIE	18
DEPLACEMENT	20
AFFAIRES SCOLAIRES.....	20
JEUNESSE	23
URBANISME.....	27
LOGEMENT ET HABITAT	29
PETITE ENFANCE.....	30
VIE ASSOCIATIVE.....	30
QUESTIONS ORALES.....	31
VOEU	34

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18^{ème} arrondissement le mardi 26 janvier 2016, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 1^{er} février 2016 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, Mme MARKOVIC, M. MENEDE, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme PROUST, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, Adjoints au Maire, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROS, M. BROSSAT, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, Mme MEES, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, Conseillers de Paris, Mme BELEM, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, Mme LASSURE, M. LANGLOIS, M. LISCIA, M. LORENZINI, Mme NEYRON, M. TOUZET, conseillers d'arrondissements.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme VERISSIMO à Mme MARKOVIC
M. JULIEN à M. DURAND
Mme DAMS à M. LEJOINDRE
M. DAWNY à Mme TRAJAN
Mme EL KHOMRI à Mme ROLLAND
M. QUEINNEC à Mme DEBONNEUIL
Mme BOYER à M. BOURNAZEL
Mme MOUZANUIK à M. HONORE

Délibération 18.2016.22 :

Départ Messieurs BROSSAT et BRIANT

Mme Maya AKKARI, adjointe au maire, est désignée secrétaire de séance.

Eric LEJOINDRE : Il est 18h30. Nous allons commencer par désigner un secrétaire de séance. Je propose que Mme AKKARI prenne le compte rendu de notre séance.

Je vais vous communiquer la liste des pouvoirs :

- Mme VERISSIMO à Mme MARKOVIC,
- M. JULIEN à M. DURAND,
- Mme DAMS à M. LEJOINDRE,
- M. DAWNY à Mme TRAJAN
- Mme EL KHOMRI à Mme ROLLAND,
- M. QUEINNEC à Mme DEBONNEUIL,

S'il y en avait d'autres, merci de les transmettre à l'administration.

COMMUNICATION

Je vous informe que nous avons prévu deux communications et je vais en rajouter une troisième.

- l'une sur la réforme du statut de Paris,
- l'autre sur le traditionnel tableau des subventions annuelles, et enfin
- je demanderais à Mme BOUYGUES de présenter une délibération départementale qui ne devait pas et pouvait ne pas apparaître à notre Conseil d'arrondissement mais qui nous a paru utile de présenter et qui concerne le point Paris emploi.

Je souhaitais que Mme MEZENEC puisse nous dire un mot de la programmation sur les violences faites aux femmes. Nous avons été amenés à annuler les différentes manifestations prévues dans le cadre de la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes à la fin du mois de novembre, juste après les attentats.

En attendant son arrivée, je vous propose de modifier un peu l'ordre du jour et je vais demander à M. DAVIAUD de nous dire un mot du tableau des subventions. On reviendra ensuite à la question des violences faites aux femmes, puis à la réforme du statut de Paris.

1. Tableau des subventions annuelles

Jean-Philippe DAVIAUD : Comme chaque année, nous avons le récapitulatif des subventions versées aux associations pour un montant en 2015 de 21,5 millions d'euros, ce qui marque une progression de quasiment un million d'euros par rapport à 2014. Il faut préciser qu'il s'agit là de

subventions versées et que pour un certain nombre d'associations, cela ne comprend pas les financements qu'elles peuvent avoir par ailleurs dans le cadre de marchés avec la Ville. On est là sur deux types de financement bien différents.

C'est un total de 247 associations subventionnées en 2015 contre 236 l'année précédente. Pour les subventions allouées par le Conseil général, ne figurent dans le tableau que les associations dont le siège est dans le 18^{ème} ; celles qui ont des activités dans le 18^{ème} mais pas le siège, n'apparaissent pas.

Eric LEJOINDRE : On parle des subventions aux associations, c'est un sujet important. Il s'agit d'une innovation démocratique qui a maintenant quelques années que de présenter dans la globalité ces subventions. Je demande plus de concentration de la part de chacun.

Jean-Philippe DAVIAUD : Tandis que 67 avaient été subventionnées en 2015. Ce point est important parce qu'il est question de savoir si les subventions vont toujours aux mêmes associations ou si on permet aussi à de nouvelles de bénéficier des financements de la Ville. La Ville doit être là en soutien, en appui à la vie associative mais il faut que les nouvelles initiatives puissent aussi profiter de ces financements et qu'on ne reste pas figés sur le même financement de manière définitive.

Cinq directions représentent à elles seules plus de 20 millions d'euros, donc il y a des priorités politiques très nettes :

- le domaine de la culture avec 8,8 millions d'euros,
- le domaine de la petite enfance avec plus de 5 millions d'euros,
- puis trois autres dont vous avez le détail.

La très grande majorité des associations (plus de 200) reçoivent moins de 100 k€ de subventions. Cela veut dire que certaines, rares mais reçoivent des gros montants alors que la plupart sont accompagnées de manière forte par la Ville mais pour des montants plus faibles.

Je terminerais en relevant la permanence d'un niveau de financement élevé par la Ville qui soutient la vie associative année après année et le fait progresser. A la suite des événements des attentats de 2015, on a tous convenu et souligné à quel point on ne pouvait pas – et en particulier dans le 18^{ème} – se passer d'un tissu associatif dense et actif, d'associations qui irriguent l'ensemble des quartiers du 18^{ème}. C'est pour cela qu'il était particulièrement important que la Ville de Paris continue à soutenir à haut niveau les associations du 18^{ème}.

Jusque là, toutes ces associations ont pu maintenir leurs actions grâce au financement de la Ville de Paris, grâce aussi au financement important de la région Ile-de-France. On souhaite

qu'évidemment, ce haut niveau de subventions de la région Ile-de-France perdure dans les années à venir.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation claire. C'est un élément de transparence très utile qui marque à la fois le soutien apporté aux associations et non seulement les montants mais la qualité de ce soutien.

Fadila MEHAL : Merci de ce tableau extrêmement important, synthétique et transparent.

Ma première question concerne les délais de paiement des associations. Le ministre de la Ville avait annoncé dans le cadre de la Politique de la Ville une accélération de ces délais parce que beaucoup de petites associations sont en grandes difficultés. Il avait annoncé que 80 % des associations seraient financées au premier semestre. Peut-on avoir pour la prochaine séance une idée précise pour les petites associations, s'il y a vraiment un délai très raccourci ?

La deuxième question, pourriez-vous nous identifier dans ce tableau ceux qui bénéficient de contrat d'objectif triennal, s'il y en a d'ailleurs dans cette liste ? Merci.

Christian HONORE : C'est très bien que nous ayons ce tableau. C'est à la suite de ce que nous avons demandé avec M. BOURNAZEL à la mandature précédente. Ne pourrait-on pas l'avoir un peu plus tôt pour ne pas intervenir de manière improvisée ?

Ensuite, je vois marqué RIVP. Est-elle comprise dans une association ?

Si nous devons intervenir, nous interviendrons au prochain Conseil de Paris.

Eric LEJOINDRE : Merci sur la première partie de votre intervention. C'est un gros travail fait par l'administration pour collationner l'ensemble de ces données. La seule façon pour nous de vous le présenter avant c'est qu'on repousse la présentation d'une séance. Plutôt que de le présenter à la séance de janvier, on peut tout à fait le présenter à la séance de février mais cela perd un peu de son actualité. Mais ce n'est pas une difficulté majeure, pour le coup.

Il faut avoir conscience que c'est un travail qui prend du temps et qu'il est difficile de faire vite, d'autant qu'on ne peut finir le tableau qu'une fois toutes les subventions votées, donc après le dernier Conseil de Paris de l'année n-1. Mais on peut tout à fait reporter d'un mois cette présentation et avoir plus de temps pour les conseillers de se saisir du tableau.

Jean-Philippe DAVIAUD : La Ville de Paris est considérée comme assez bonne élève dans le genre puisque lorsque les subventions sont votées en Conseil de Paris, les versements sont assez rapides. Il n'y a pas nécessité de faire des demandes ou des choses contraignantes.

Les associations qui bénéficieraient de conventions, sur la quantité, je ne peux pas vous répondre là sur les 247. Si la question vous intéresse, on peut après pointer les concernées.

Sur la RIVP, je vous rassure qu'elle n'a pas été transformée en association entre 2015 et 2016, mais pourquoi pas après tout, bailleur social à but non lucratif, cela peut être intéressant. Plus sérieusement, il s'agit simplement d'une opération ponctuelle concernant la gare de Saint-Ouen. Cette subvention de la Ville va couvrir les travaux de rénovation.

2. Paris Emploi MDEE

Claudine BOUYGUES : Quelques informations sur le domaine de l'emploi, sur ce que fait Paris à côté de l'ensemble des structures associatives ou publiques, et à côté de Pôle emploi.

La délibération proposée dans ce cadre par la direction de l'attractivité et de l'emploi, porte sur le transfert de l'association PLIE Paris nord-est, qui est l'un des opérateurs emploi à Paris, pour la gestion des locaux des maisons de l'emploi des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements. Pour le 18^{ème} c'est situé au 164, rue Ordener.

Depuis 2014, la Ville de Paris a lancé une importante réforme pour moderniser le service public parisien de l'emploi. C'est à ce titre que les anciennes maisons des entreprises et de l'emploi sont transformées en lieu d'accueil des Parisiens en recherche d'emploi. Ainsi, ce sont six points d'accueil Paris emploi qui sont des services d'accueil, d'information, d'orientation généraliste à destination de tous les Parisiens en recherche d'emploi et de réorientation professionnelle ou de formation. Ce local de l'ancienne MDEE du 164, rue Ordener est aujourd'hui confié par cette délibération au PLIE Paris nord-est et vient de prendre une nouvelle envergure puisque, après sa fusion avec la Maison de l'emploi de Paris qui a cessé ses activités à la fin de l'année, une nouvelle association « Ensemble Paris emploi compétence » est née le 27 janvier dernier. Cette structure vise à porter des activités du PLIE, d'une part, et à accentuer tout le travail initié à la fois par la Maison de l'emploi et le PLIE, en faire un guichet unique sur les clauses sociales. Cela permettra de développer le volet insertion par l'emploi à travers les clauses sur l'ensemble de Paris et y compris avec la proche banlieue.

Cette association, à travers le plan local d'insertion et de l'emploi, va s'étendre à tous les quartiers politiques de la Ville de Paris. Le PLIE travaille dans les 11^{ème}, 12^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} et va étendre son action aux quartiers politiques de la Ville des 10^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements.

Pour le 18^{ème}, à côté des structures de proximité qu'on peut avoir dans les quartiers, à côté de Pole emploi, le PLIE continue ce travail de mise à l'emploi pour les personnes les plus éloignées. Le fait de pouvoir installer les locaux qui étaient dans un petit local rue Saint-Mathieu, à côté de l'Eglise Saint-Bernard à la Goutte d'Or, rue Ordener, sur un point nettement plus accessible et dans des locaux rénovés, c'est le gage de maintenir une équipe en dynamique pour aider le mieux possible les demandeurs d'emploi.

Danièle PREMEL : On ne peut que se féliciter de cette évolution du PLIE. A ses débuts en 2005, ce dernier avait été abrité dans ces mêmes lieux et y retourne maintenant, non pas dans une seule pièce, mais en utilisant tout et aura la possibilité de continuer son développement.

Claudine BOUYGUES : Chaque année, la Mairie du 18^{ème} organise un forum emploi et le prochain qui permettra de mettre en relation l'offre et la demande, aura lieu ici le 5 avril.

3. Programmation sur les violences faites aux femmes

Nadine MEZENCE : Suite aux tragiques événements de novembre dernier, l'ensemble de la programmation sur les violences faites aux femmes dans le cadre de la journée du 25 novembre a dû être reporté.

Après avoir eu plusieurs réunions de préparation avec le réseau violences faites aux femmes du 18^{ème}, nous avons convenu de maintenir nos actions dès le début de l'année 2016.

La première de ces actions aura lieu vendredi 5 février avec la diffusion d'un film « Les Insoumises », liée à la journée mondiale de lutte contre l'excision du 6 février, suivie d'un débat animé par des associations. Cette action sera la première de notre programme qui s'étalera jusqu'en juin.

Par ailleurs, l'actualité concernant le cas de Jacqueline SAUVAGE et sa fin heureuse, la grâce présidentielle partielle, est un espoir pour toutes les femmes victimes de violences conjugales. Il faut continuer le combat et permettre aux victimes de trouver les soutiens nécessaires, tant à travers les associations que les institutions pour que le cas de Jacqueline SAUVAGE ne se reproduise pas.

Eric LEJOINDRE : Merci de rappeler notre engagement important sur cette question essentielle pour la vie de nombreuses femmes dans toute la France et dans nos quartiers. Je suis heureux qu'on puisse reprendre cette programmation qu'on avait été contraint d'annuler.

4. Réforme du statut de Paris

Eric LEJOINDRE : Ce n'est pas un sujet qui a à être soumis aux mairies d'arrondissement mais j'ai souhaité, comme – je crois – la totalité des maires d'arrondissement, que nous répondions à la demande de la Maire de Paris d'organiser un débat sur cette question qui ne fera pas l'objet d'un vote. Seront présentés au Conseil de Paris trois vœux qui vont permettre au Conseil de Paris de s'exprimer sur ce que nous souhaitons pour l'évolution de notre Ville.

D'abord, pourquoi souhaite-t-on continuer à faire évoluer le statut de Paris ? Depuis que Paris est à nouveau dotée d'un maire, elle a déjà connu beaucoup d'évolutions. La première s'étant traduite dans la loi Paris-Lyon-Marseille avec l'élection des conseils et des maires d'arrondissement au suffrage universel direct, ce qui était une progression démocratique importante après que Paris a longtemps été privée d'un maire.

Elle a évolué dans les années 80 avec Jacques CHIRAC. Elle l'a été beaucoup aussi avec Bertrand DELANOE dans deux dimensions : d'abord celle de la déconcentration, beaucoup de compétences dédiées uniquement à l'Hôtel de Ville ont été redescendues vers les arrondissements et une autre dimension essentielle qu'est la naissance de la participation des citoyens à Paris à la fois avec des engagements personnels, les comptes rendus de mandat, les réunions de concertation. Il y a aussi des évolutions législatives portées par mon voisin de gauche, M. VAILLANT, à l'Assemblée nationale quand il était de ministre de l'Intérieur au travers de la loi de démocratie de proximité qui a continué à améliorer la pratique démocratique dans nos villes et notamment à Paris.

Aujourd'hui, il paraît normal que nous apportions notre pierre à cette édifice de l'évolution du statut de Paris, de sa modernisation, de l'évolution du rôle des arrondissements et des mairies d'arrondissements, puis pour prendre en compte ce qui est aujourd'hui Paris et ce qui est le nouvel environnement dans lequel Paris se situe, la Métropole d'un côté et la nécessité d'avoir des politiques de proximité de l'autre.

Quelles sont les évolutions prévues ou demandées ? Elles sont de trois dimensions, ce qui explique qu'il y a, a priori, trois vœux qui seront présentés au Conseil de Paris.

La première dimension concerne la fusion entre la Ville et les départements. Beaucoup de Parisiens ne savent pas qu'il y a à Paris une municipalité et un département qui exerce les compétences dévolues aux assemblées départementales. Les conseillers de Paris sont aussi conseillers départementaux même s'ils ne sont pas élus. Il n'y a pas d'élections départementales mais il y a pour autant un conseil départemental. Le souhait est d'arriver à fusionner ces deux entités qui n'ont plus d'existence que dans les textes. C'est un enjeu essentiellement de simplification administrative

et comptable qui va permettre à la Ville d'avoir un seul budget, permettant aux compétences à caractère social d'être intégrées au budget de la Ville de Paris.

Elle a une dimension supplémentaire pour nous qui sommes élus d'arrondissement puisque aujourd'hui, les conseils d'arrondissement n'ont pas à connaître – même si la Maire a souhaité que nous soit soumise pour information la délibération départementale – de beaucoup de sujets ayant trait uniquement au département. C'est le cas notamment des compétences sociales mais c'est aussi le cas d'un sujet important qui est celui des collèges.

Les conseils d'arrondissement pourront – si la fusion est faite – être beaucoup plus liés et travailler beaucoup mieux sur ces sujets, notamment sur la gestion des collèges qui aujourd'hui est centralisée et qui mériterait d'être déconcentrée, même si cela va exiger de la part des arrondissements un peu plus de travail. C'est une évolution positive et, d'une certaine façon, cela permet d'élargir les compétences des arrondissements aux compétences départementales. Mais c'est une évolution qui a une vocation essentiellement administrative.

La deuxième évolution souhaitée, c'est de rapprocher le statut de Paris du statut de droit commun des municipalités. Paris est certes la capitale de la France mais nous ne sommes plus a priori au temps des grandes révolutions de la mobilisation du peuple de Paris contre l'Etat, d'autant moins que l'Etat est aujourd'hui républicain. Il est temps qu'un certain nombre de compétences normalement dévolues aux municipalités le soient aussi à Paris. Les discussions continuent entre la Ville de Paris, la préfecture de Police, la préfecture de Région et bien sûr l'Etat et le Gouvernement, pour faire en sorte qu'un certain nombre de compétences nous reviennent même si l'Etat garderait les compétences d'essence régaliennes comme la question de la police et de la sécurité. Il n'est pas absurde que l'Etat soit chargé de protéger la sécurité dans sa capitale. Mais on peut avancer sur les questions de circulation, de contrôle du stationnement, de la lutte contre l'habitat insalubre qui préoccupe le 18^{ème}. Il serait utile que la Ville dispose en la matière de plus de compétences. Je crois que les discussions avancent bien entre la Ville et l'Etat.

Le troisième élément de cette réforme qui est pour nous le plus visible, c'est l'évolution du nombre et du statut des arrondissements. Du nombre parce que les disparités de population entre les petits et les gros arrondissements à Paris sont très importantes, ce qui n'est pas un problème en soi. Le Conseil constitutionnel, la loi n'interdit pas qu'il y ait des disparités de nombre d'habitants dans les arrondissements, mais c'est un problème pour la représentativité du Conseil de Paris puisque les conseillers issus des différents arrondissements ont une représentativité qui diffère de plus de 20 % entre le conseiller du premier arrondissement et ceux des autres arrondissements. C'est une divergence trop importante.

Le Conseil constitutionnel a, par deux fois déjà, rappelé à la Ville de Paris qu'il fallait corriger la représentativité du Conseil de Paris pour faire en sorte que chaque conseiller vaille autant d'électeurs. C'est d'ailleurs à cause de cette disposition qu'un problème est né dans la désignation

des membres parisiens de la Métropole puisque nous sommes les seuls à désigner les membres du Conseil métropolitain à l'intérieur du Conseil de Paris et à ne pas les désigner directement comme pour les autres villes sur les listes électorales. Il y a là un biais qu'il est indispensable de corriger sauf à ce que le Conseil constitutionnel un jour invalide un scrutin, considérant que le Conseil de Paris n'est pas suffisamment représentatif de la population de Paris.

C'est pourquoi la proposition est faite, non pas de fusionner mais de regrouper les quatre arrondissements du centre et d'en faire un seul secteur qui représentera un peu plus de 108 000 électeurs, ce qui est quand même presque moitié moins de ce que nous sommes nous, mais ce qui permet au Conseil de Paris de réduire les écarts de 20, à 6 ou 8 %, ce qui est très raisonnable et conforme à ce qui peut exister dans d'autres villes. C'est un élément important, sachant que l'objectif n'est pas de faire disparaître les arrondissements centraux puisque cela amènerait à devoir changer la numérotation de Paris, notamment les codes postaux et que ce serait un peu compliqué. Chaque habitant de Paris continuera à habiter dans son arrondissement et on ne deviendra pas le 15^{ème} arrondissement. Mais les quatre premiers arrondissements seront regroupés ; il y aura un seul ou une seule maire et un seul conseil d'arrondissement ou un seul conseil de secteur pour les quatre premiers arrondissements.

Pour nous, l'enjeu essentiel – c'est pour moi un des sujets sur lesquels on a le plus travaillé – c'est l'évolution des compétences qui sont directement exercées par la Ville et celles sur lesquelles les arrondissements auront, de manière plus importante, leurs mots à dire. Quelques évolutions sont en discussion, c'est le cas sur les questions de propreté, d'autorisation d'urbanisme, notamment d'autorisation de terrasse où l'on donne un avis qui n'est pas forcément suivi et on a un peu de mal à savoir qui fait quoi en la matière. C'est le cas de la question des collèges qui mériteraient d'être déconcentrées plus encore parce qu'on voit les difficultés qu'il y a à les gérer centralement. C'est une façon pour nous d'être plus efficaces et plus proches des citoyens, ce qui est quand même l'essentiel.

Les discussions sur ces sujets vont se poursuivre parce que pour le coup, une évolution législative est nécessaire. Il faut que le Conseil de Paris puisse proposer, j'espère de la façon la plus rassemblée possible, des modifications au législateur, d'abord au Gouvernement, puis au Parlement. Il y a un enjeu à aller assez vite ; on connaît les délais de la loi, il faut que le Gouvernement puisse être saisi rapidement de propositions, sinon cela va être difficile d'aller au bout dans cette mandature.

Des groupes de travail se sont réunis à une assez grande fréquence entre les mairies d'arrondissement, les adjoints à la Maire de Paris concernés, les présidents de groupe, cela fait un certain nombre de mois qu'on débat de l'ensemble de ces sujets. D'autres réunions sont encore prévues, notamment sur les sujets qui ne relèvent pas de la loi mais de notre propre initiative, c'est le cas de l'évolution du rôle des arrondissements. Le prochain Conseil de Paris sera saisi de vœux sur ce sujet, permettant qu'avant la fin 2016, l'évolution du statut de Paris soit adoptée.

Voilà pourquoi il m'a semblé utile que nous en discussions, échanger plus que décider puisque nous n'avons rien à décider ; que les conseils d'arrondissements en soient aussi saisis, c'est important parce que c'est au fond de la façon dont nous administrons la Ville qu'il s'agit et c'est normal que nos Conseils d'arrondissement puissent s'exprimer.

Christian HONORE : M. BOURNAZEL va intervenir sur ce sujet au Conseil de Paris, on aura l'occasion de parler de l'opportunité de fusionner ou pas les quatre premiers arrondissements. Nous proposerons dans l'élaboration du nouveau statut de Paris deux points : l'élection du maire de Paris au suffrage universel direct et non plus de passer par les arrondissements, ce qui ferait éviter qu'un maire soit élu alors qu'il n'a pas la majorité sur tout Paris. Deuxièmement, demander une modification de la loi qui permettrait d'avoir une vraie police municipale. Sans vouloir faire de polémique mais en lisant les différentes interventions de Madame HIDALGO, elle hésite un peu, elle ne parle pas de police municipale mais emploie d'autres termes.

Galla BRIDIER : Le groupe écologiste soutient cette volonté de réformer le statut de Paris, qui n'était pas dans le projet de campagne de Mme HIDALGO, comme quoi il ne faut pas s'interdire d'avoir de bonnes idées en dehors du projet sur lequel nous avons été élus.

Nous le soutenons pour plus d'efficacité, pour l'amélioration de l'égalité des Parisiens et des Parisiennes devant le service public. Il y a un écart de un à cinq entre les petits et grands arrondissements par rapport au nombre de personnels par arrondissement. De mémoire, dans les petits arrondissements, c'est 1 agent pour 500 habitants et dans un arrondissement comme le nôtre, 1 agent pour 2 500. Il y a là des disparités importantes qu'il convient de réduire.

Nous soutenons également ce projet pour l'amélioration de la représentativité des élus que nous sommes.

Sur la question de la fusion ville-département, cela va dans le sens de l'histoire, c'est logique. Les Parisiens et Parisiennes ne distinguent pas la Ville et le département dans leur quotidien. Par ailleurs, avec la mise en place de la Métropole, les départements deviennent – c'est une réflexion qu'il y a depuis longtemps dans ce pays – peut-être des entités qu'il faut revoir.

Concernant la fusion des petits arrondissements, nous regrettons qu'il n'y ait pas une réflexion plus poussée sur l'opportunité et l'éventualité de fusionner d'autres arrondissements au regard de ces mêmes questions d'égalité devant les services publics et d'accès au service.

Vis-à-vis des transferts de compétences de l'Etat vers la Ville de Paris, nous espérons que ces transferts s'accompagneront de transferts de moyens, ce qui n'a pas tout à fait l'air d'être gagné. Il y a là une vraie bataille à mener, même si on peut se féliciter de l'avancée des discussions avec la

préfecture de police pour que les compétences de droit commun des villes reviennent enfin à la Ville de Paris. Cependant, se posera à un moment ou à un autre la question des moyens.

Enfin, on voudrait souligner que dans cette réforme, on ne doit pas s'économiser d'une réflexion sur une plus grande proximité dans les grands arrondissements notamment, et que la fusion créera un ou plusieurs secteurs, on verra. N'oublions pas l'importance de la proximité et celle de garder des services implantés au plus près des citoyens, comme nous le demandons dans les grands arrondissements via l'implantation de mairie annexe, de centres sociaux etc.

Voilà la position des écologistes. Nous soutiendrons ce projet tout en demandant d'aller plus loin. Cela sera l'objet des discussions en vue du Conseil de Paris. En termes de compétence pour les maires d'arrondissements, il nous semble que les compétences aujourd'hui qui seraient déconcentrées vers les maires d'arrondissements pourront être plus importantes et un peu plus impactantes pour les habitants.

Fadila MEHAL : Nous avons fait un communiqué explicitant notre position. D'emblée, les centristes, appelés depuis longtemps à un débat sur la modernisation de la gouvernance de la capitale, avons accueilli avec bienveillance la décision de la Maire de Paris d'initier un groupe de travail. Nous siégeons dans ce groupe et sommes extrêmement actifs.

Pour autant, c'est vrai que c'était une demande de notre groupe, nous ne comprenons pas bien l'accélération du calendrier. Sur la méthode, cette accélération est assez inquiétante dans la mesure où cette réforme de gouvernance d'une telle ampleur commandait peut-être un temps de réflexion en profondeur afin d'éviter les dérives politiciennes.

Les travaux du groupe de travail ne sont pas terminés. D'ailleurs, une prochaine réunion est prévue le 4 février, sans ordre du jour. Aucun document final n'a été établi ; les groupes politiques devaient, en principe, fournir une contribution. Cerise sur le gâteau, le vendredi – dans la presse, à la surprise générale – les Parisiens peuvent donner leurs avis sur idee.fr pour faire des propositions sur la réforme de Paris. Ils ont jusqu'au 15 février, jour du Conseil de Paris, pour traiter un sujet aussi complexe sans qu'un travail pédagogique ait pu avoir lieu. Cela nous inquiète tout de même, compte tenu de l'importance du sujet.

Sur le fond, cette fusée a plusieurs étages. Sur le premier étage, on ne peut être que d'accord. En effet, sur la fusion ville-département, cela viendrait entériner un état de fait et ne peut constituer qu'une modification comptable. Donc, nous sommes pour.

Sur les transferts de compétence de l'Etat à la Ville proposés par l'exécutif. Pour nous, c'est quand même assez timide. Nous souhaitons un retour du droit commun des collectivités, sans quoi la

capitale ne pourra pas sortir de ce cadre obsolète. On verra comment cela évoluera mais pour le moment, le compte n'y est pas. Les propositions de l'exécutif restent très corsetées par la tutelle de l'Etat sans oser davantage de subsidiarité vers les arrondissements. La Ville va récupérer des pouvoirs du préfet de police mais pourquoi ne pas aller loin pour affirmer la création d'une police municipale ? On a l'impression que c'est un peu tabou dans la majorité, même si ce qui va être créé lui ressemble grandement.

Un exemple, la Ville récupérera la compétence sur les troubles du voisinage, elle doit le faire dans sa totalité, c'est un exemple des troubles de voisinage professionnels, comme cela est proposé. Sur cette question, nous restons toujours en attente pour aller plus loin.

Le troisième plan de la fusée, le redécoupage des arrondissements par le regroupement des quatre arrondissements. Nous y sommes fortement défavorables parce que cela prend l'apparence d'un tripatouillage un peu électoral, un an et demi avant les législatives. Nous considérons qu'en l'état, les arguments que vous avancez du Conseil d'Etat ne sont pas, puisqu'il y a des arguments qui sont tout à fait opposables. Nous considérons l'intangibilité des vingt arrondissements parisiens, comme l'échelon territorial, historique de proximité, impérative.

En conclusion, au regard de la volonté de l'exécutif d'imposer ce calendrier aussi contraint que de la faiblesse des motifs soulevés, nous sommes dans l'attente d'une clarification pour pouvoir prendre nos responsabilités vis-à-vis de cette réforme soutenue par notre groupe et pour laquelle, en tout cas sur le troisième élément, nous restons extrêmement vigilants et opposés.

Danièle PREMEL : Je voudrais faire état de plusieurs questionnements.

Dans le premier point qui est les pouvoirs de la Maire de Paris qui doivent être les mêmes pouvoirs que le Maire de Marseille ou le Maire de Lyon. Nous avons subi déjà le fait que, zone internationale, la Maire n'a pas pu intervenir. On le paie fort cher à Montmartre puisque nous en sommes avec des boutiques de bouche qui se vendent et des hôtels de luxe que le Diocèse met en place. On est plutôt positif par rapport au fait que la Maire de Paris puisse avoir les mêmes prérogatives que les autres maires.

Toutefois, il nous reste un problème. Quand j'entends les personnes de la droite réclamer à cors et à cri une police municipale, cela m'inquiète. Quelle police municipale vous entendez ? On peut voir comment l'évolution des missions des ASP existantes maintenant peut se faire.

Sur la fusion au niveau ville-département, il y a plusieurs choses à voir. A l'heure actuelle, nous le vivons en tant que conseillers de Paris, une gestion se fait de la même façon entre ville et département. Toutefois, il y a plusieurs points :

- un, on le rappelle très souvent au Conseil de Paris, la dette de l'Etat aux départements, j'espère, ne va pas passer dans les oubliettes à l'occasion de cette fusion ;
- ensuite, le département s'occupe de tout ce qui est prévention spécialisée et on se demande si ce passage va maintenir une qualité de travail dans ce domaine ;
- la Métropole se met en place, on se pose des questions par rapport à la loi NOTRe ou la loi MAPTAM qui n'est pas stabilisée : quelles conséquences cette précipitation de faire une fusion ville-département peut aussi avoir pour les autres départements ?

Le troisième point concerne le redécoupage de Paris et la création d'un secteur 1, 2, 3, 4. Là, on touche et j'ai découvert à cette occasion les inégalités que nous vivons. Quand je vois que le 1^{er} arrondissement a 1 agent pour 557 habitants alors que le 18^{ème} a 1 pour 2 180, je ne peux que souscrire à plus d'égalité en fusionnant le 1, 2, 3 et 4.

Toutefois, cela ne fera pas oublier que même si on remet ces arrondissements ensemble, il ne faudra pas que la proximité leur soit enlevée et je pense que c'est l'intention qu'il y a de maintenir les services publics aussi dans ces arrondissements. Plus d'égalité par rapport aux arrondissements tels que le nôtre, cela est aussi un service public égalitaire.

Gérald BRIANT : Cette réforme sur le statut est importante. Il s'agit de s'attaquer à une injustice qui remonte quand même à la commune de Paris. Je rappelle que c'était pour punir les Parisiens de la commune de Paris que le statut de Paris a été, à ce point, déformé.

Revenir à un statut plus conforme à la réalité, même si Paris est capitale, on entend les arguments échangés, notamment sur tout ce qui concerne les mises à l'abri avec les migrants. Des choses, aujourd'hui, fonctionnent d'une manière qui pourrait être plus simplifiée. Il y a des problèmes à Paris qu'on n'aurait pas si on était organisé différemment et si le statut changeait.

Je suis très favorable à cette évolution. Toutefois, je mets un bémol. Dans le cadre d'une réforme, on voit à quel point cela peut être désastreux au niveau des départements. Aujourd'hui, il y a des départements qui vont ne plus pouvoir se financer. Il ne faudrait pas que la réforme serve de cheval de Troie, en rajouter sur ce qu'on considère comme un fondement, auquel nous sommes très attachés. Paris est un département, donc c'est incontournable, mais il ne faudrait pas que cette réforme mette à bas des départements déjà fortement menacés. Nous, on sera très vigilants par rapport à cela et à toute la défense du service public.

Jean-Bernard BROS : Deux précisions. La première, au-delà des trois vœux que nous étudierons et voterons forcément puisque nous soutiendrons cette réforme au prochain Conseil de Paris, le mot final reviendra au Parlement. Certains l'oublient mais les grands pouvoirs de la Ville de Paris sont limités. On ne peut pas encore modifier les lois, cela viendra peut-être.

Deuxièmement, on a oublié de préciser que tout cela ne s'appliquera qu'en 2020 et non pas en 2016 comme on aurait pu l'imaginer puisqu'on ne peut pas modifier les règles du jeu en cours de la partie ; nous sommes en cours d'une partie qui se terminera en 2020.

Dernier point, nous aurions préféré plus d'audace, plus d'ambition et on aurait aimé qu'on envisage de regrouper les dix premiers arrondissements. Cela supprimait trop de mairies droite et cela pouvait déplaire, mais cela ne me déplaisait pas qu'on supprime des mairies de droite. On recule devant l'ambition de supprimer des petites mairies, 5 et 6, franchement, ce n'est pas mieux, 7 et 8. Dans le 8, il n'y a plus d'habitants. Je le regrette, néanmoins nous sommes d'accord sur la fusion des départements et voterons cette réforme.

Daniel VAILLANT : Une fois de plus, soumis à l'attachement du fonctionnement de la Ville, de son amélioration, de la proximité, en même temps, j'appartiens à une majorité, je suis parlementaire, comme le disait M. BROS, c'est la loi, ce sont les parlementaires qui la votent.

Comme j'ai déjà vécu des enthousiasmes déçus, en 1982 où le Gouvernement annonçait 20 mairies de plein exercice, qui feront environ une dizaine d'heures et que cela s'est terminé par un grand chelem, une démarche positive d'évolution est nécessaire et une très bonne idée.

Après, sur les ambitions, il faut faire preuve de pragmatisme. J'étais d'accord avec les deux premiers points de M. BROS. Je m'éloigne de votre préoccupation concernant le chamboulement des arrondissements, y compris si on a les mêmes préférences. Nous sommes des amis proches et nous partageons les mêmes objectifs.

Tout ce qui va dans le sens de l'amélioration et de l'intérêt général des Parisiens est une bonne chose. Je ne vois d'ailleurs pas pourquoi cela pourrait faire débat entre droite et gauche, s'il s'agit d'améliorer le service rendu aux Parisiens.

En même temps, comme parlementaire, je suis attaché au fait que Paris reste la capitale avec des institutions. On ne peut pas dire que Paris et Marseille, c'est la même chose. En janvier et en novembre 2015, c'est à Paris qu'ont frappé les barbares. Il faut bien tirer des leçons pour sécuriser la capitale qui reste la capitale d'un grand pays. Je suis – pas comme ancien ministre d'Intérieur – pour une préfecture de police qui dispose des moyens de prévention, de maintien de l'ordre et de sécurité. Pour moi, ce sont les éléments essentiels. Là, on n'est plus sur la politique de gauche, de droite ou du centre ; on est sur l'intérêt bien compris des Parisiens.

Sur les trois éléments, à part le public averti qui vient en Conseil d'arrondissement, sur 205 000 habitants du 18^{ème}, qui sait qu'il y a un département et une ville, institutions distinctes, financements distincts, compétences distinctes ? Personne. Donc, les Parisiens ne vont pas s'émouvoir de la

fusion entre la ville et le département. S'il s'agit d'être plus efficace, cela me semble une bonne idée. Il faut tenir compte de la réflexion de M. BRIANT, sur les départements de la Petite Couronne, par exemple, mais il est évident qu'ils n'ont pas attendu la réforme pour être en difficulté financière. Une évolution métropolitaine nécessitera des aménagements. Cela ne me choque pas que la Ville envisage cette fusion, y compris pour faire des économies et pour être plus efficace.

Sur la question des transferts de compétence, il y a des transferts nécessaires. Par exemple, que les papiers d'identité, les passeports etc. redeviennent, non pas comme c'était avant parce que ce n'était pas la mairie d'arrondissement, c'était la préfecture de police qui disposait d'un service en mairie d'arrondissement, bonjour les emmerdements, en parlant vulgairement. C'est moi qui, dans le 18^{ème}, ai fait fermer l'antenne de la préfecture de police – j'avais quelque pouvoir pour le faire à l'époque – et pour ouvrir des bureaux dans les locaux du ministère de l'Intérieur, rue Achille-Martin, et bien m'en a pris : la confusion des gens n'était pas bonne. Voir des gens sous la pluie, au froid, faire 100 mètres de queue pour avoir des papiers, que manifestement, l'antenne de l'APP était hors d'état de l'ordonner dans de bonnes conditions, je ne suis pas prêt à envisager de revenir à cet état. Cela voudra dire, non seulement des transferts de compétences mais des transferts de moyens énormes, y compris en matière de locaux. Cela ne sera pas à la Mairie d'arrondissement qui ne pourra pas le faire, cher Vincent DE VATHAIRE.

Il faut y aller avec pondération et une forme d'humilité. Les seules choses qui doivent nous guider, c'est le service rendu aux Parisiens et pas au détriment de la sécurité.

Sur la fusion des quatre arrondissements, je vois bien que c'est une nécessité d'organiser mieux la démocratie à Paris. Il ne faut pas que cela apparaisse comme une manœuvre préélectorale. Cela échouera à ce moment-là. Il faut envisager de rationaliser, que cela soit une démarche qui soit inspirée par des arrière-pensées et je crois que ça ne l'est pas.

Après, il faut regarder les modalités, maintenir les arrondissements ; vouloir les supprimer, cela n'ira pas plus loin. En revanche, rationaliser, il y a bien des secteurs à Marseille et ça ne marche pas si mal que cela. Je reste ouvert, prudent ; je suis parlementaire, je verrai le texte qui, éventuellement, viendra à l'Assemblée nationale pour qu'on puisse, à la commission des lois, y travailler.

Deux derniers points, je suis hostile pour les raisons que j'ai évoquées à une police municipale à Paris. Je ne sais pas ce que mon groupe, à l'Hôtel de Ville, pensera ; je n'ai jamais été pour. D'abord, je ne suis pas sûr que pour les maires d'arrondissement, ce sera un cadeau. Il y a des questions liées à la sécurité, à la fluidité de la circulation, les problèmes que cela posent. Le compromis qu'on avait trouvé en 2001 avec M. Bertrand DELANOE a été relativement équilibré. Cela peut encore bouger. Sur les voies parisiennes et la police municipale, je suis contre : c'est une confusion des genres. A Paris, je crois que ce serait tout à fait néfaste.

Enfin, dernier point M. HONORE, désolé de vous le dire, je ne voterai jamais une loi où il y aurait le maire de Paris élu au suffrage universel directement, pas plus d'ailleurs que le maire d'arrondissement. A titre personnel, je suis contre l'élection du Président de la République au suffrage universel direct. Cela pousse à des trucs, à des machins, y compris à des primaires. D'ailleurs, on sait où cela commence, on ne sait jamais où cela se termine. Je suis contre la personnalisation de la vie politique, contre la présidentialisation, parce qu'on risque toujours d'avoir le pouvoir personnel, sauf quand il y a un parlement qui contrôle. C'est le cas en France. Vous imaginez quel qu'il soit un maire de Paris qui serait élu indépendamment des élus municipaux qui le soutiennent à l'Hôtel de Ville. M. Philippe SOUGA avait inventé cette chose-là à un certain moment. J'y suis totalement hostile. J'ai été maire pendant un certain nombre d'années. Il y avait un avantage, c'est qu'on fait partie d'une équipe. Il y a un collectif, un pluralisme et le maire élu comme l'est M. LEJOINDRE aujourd'hui, il est élu d'une majorité, il faut discuter, il tient compte de l'opposition. Un maire qui serait directement élu, il n'y a pas une ville de France où il y a un maire directement élu par les citoyens, heureusement. Les potentats locaux feraient dévier la démocratie. Le second degré, cela a aussi les avantages. C'est la modération, c'est la démocratie, c'est le pluralisme. Je trouve que c'est mieux parce qu'il y a déjà trop de caporalisme en politique pour qu'en plus, on s'en ajoute un autre.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ce débat et tous les arguments échangés. Je partage l'avis de M. VAILLANT concernant l'élection des maires. Je l'ai dit à la cérémonie des vœux : être maire, c'est d'abord être à la tête d'une équipe.

Pour être à la tête d'une équipe, le mieux c'est quand même d'en dépendre. C'est tout à fait utile et légitime que le maire dépend du Conseil d'arrondissement pour ce qui est de notre structure et du Conseil de Paris pour ce qui est de la Maire de Paris. Sans quoi, on est face à deux légitimités qui s'affrontent. S'il y a un conflit, il ne peut plus être résolu. Je suis absolument convaincu que les maires doivent être élus par leurs conseils et que les conseils doivent pouvoir d'ailleurs démettre les maires, le cas échéant parce que c'est comme cela que fonctionne la démocratie. C'est comme cela que l'on aboutit à des meilleures décisions.

Concernant l'intervention de Mme MEHAL, il y a beaucoup de choses qui sont justes. Sur la question que j'ai entendu revenir de la question électorale. D'abord, la réforme que nous proposons au Parlement qui verra le jour en 2020 n'influera en rien le redécoupage des circonscriptions législatives. Les députés ne sont pas concernés par cette réforme et les circonscriptions telles qu'elles ont été définies par la précédente majorité, à Paris, ne bougent pas et n'ont aucune raison de bouger. Elles sont, d'ailleurs, déjà relativement indépendantes des arrondissements. Sur les trois parlementaires du 18^{ème}, les trois sont aussi parlementaires d'un autre arrondissement : le 19^{ème}, le 9^{ème} et le 17^{ème}. Donc, c'est une question qui n'a rien à voir avec les questions électorales à venir.

Pour ceux qui sont – c'est mon cas – des bons calculateurs de phénomènes électoraux, le fait de fusionner uniquement les quatre premiers arrondissements est la seule réforme qui permette que le Conseil de Paris ne change pas de nature. Il n'y aura pas un conseiller de plus à gauche ou un

conseiller de plus à droite avec la fusion de ces quatre arrondissements. Ce qui ne serait pas le cas si on fusionnait d'autres arrondissements et c'est aussi un des enjeux. Je suis assez d'accord pour dire qu'il aurait été souhaitable d'aller plus loin, mais aller plus loin c'était changer la représentativité gauche, droite du Conseil de Paris. C'est justement ce que nous voulions éviter. Donc, on en est à cette première étape mais c'est aussi un élément de démocratie majeure cette fusion dans un certain nombre d'arrondissements centraux parce qu'il y a moins de trois conseillers de Paris. Les oppositions ne sont pas présentes au Conseil de Paris. Il n'y en a ni dans le 1^{er}, ni dans le 2^{ème}, ni dans le 4^{ème}, ni dans le 7^{ème}. Mais cela c'est parce que les résultats électoraux ont fait que la gauche n'a pas acquis de siège. Dans les autres arrondissements, il n'y a pas la possibilité compte tenu du faible nombre de conseillers de Paris, un seul ou deux, de représenter l'opposition. Je ne suis pas sûr que cela soit très sain.

Avoir une base électorale plus importante, un nombre de conseillers de Paris plus important permettra de représenter l'opposition sur le secteur central et par ailleurs, ne modifie pas les équilibres. Là-dessus, il n'y a pas de crainte à avoir. Je comprends les maires d'arrondissement qui ne le sont plus, de fait puisque leur secteur évoluera. En même temps, être maire d'une collectivité de 20 000 habitants, ce n'est pas exactement la même chose qu'être maire du 18^{ème} arrondissement de 204 000 habitants et les enjeux de proximité sont essentiels mais sont aussi essentiels pour nous, Mme BRIDIER l'a dit. A nous aussi de nous interroger sur la façon dont nous rendons le service public, à la fois en matière administrative et certains arrondissements ont fait des expériences de mairies mobiles qui permettent d'aller plus à la proximité des habitants pour rendre le service public, surtout dans la pratique politique et dans la constitution des projets, que nous soyons en avance pour aller au-devant des habitants. C'est ce que nous faisons dans le 18^{ème} et nous allons continuer à le faire.

MAIRIE

DELIBERATION : 18.2016.1 Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire

Maintenant, je vous propose d'approuver l'inscription d'un ordre du jour complémentaire, à savoir la délibération DLH 59, que nous étudions en treizième position ; cela concerne la modification du règlement municipal sur les autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation. Y a-t-il de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.1 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.2 Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 2 novembre 2015

DELIBERATION : 18.2016.3 Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 30 novembre 2015

Eric LEJOINDRE : Les deux comptes rendus du Conseil d'arrondissement appellent-ils des modifications ? Non.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.2 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.3 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.4 Modification du règlement intérieur du conseil d'arrondissement

Carine ROLLAND : Nous vous proposons, par cette délibération, de contribuer à optimiser le fonctionnement de notre Conseil d'arrondissement.

Les articles 24, 27, 28 et 29, alinéa 1 permettraient que le dépôt des vœux et questions dans le cadre de notre Conseil soient repoussés au lundi 12h00 au lieu du dimanche soir. Donc, question d'organisation pour le dépôt des vœux et questions orales.

La deuxième proposition vise à clarifier les modalités du droit de pétition prévues par notre règlement intérieur. Depuis l'année dernière, nous avons introduit la possibilité d'un droit de pétition au Conseil d'arrondissement. Il s'agit par cette modification de préciser les critères de recevabilité d'une pétition.

Il faudra que la pétition soit portée pour être recevable par 500 personnes de seize ans ou plus, habitant ou travaillant dans l'Arrondissement. La nouveauté, c'est qu'il faudrait pouvoir préciser les critères de recevabilité au moyen des précisions suivantes : nom, prénom, date de naissance, adresse de résidence ou de travail des pétitionnaires.

Deux modifications qui peuvent paraître de détail mais importantes, notamment concernant la possibilité pour les habitants de pétitionner et de se faire entendre dans notre Conseil.

Eric LEJOINDRE : Les groupes avaient été saisis de ces modifications. Pas de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.4 à l'unanimité.

DEPLACEMENT

DELIBERATION : 18.2016.5 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 8 000 euros.

DELIBERATION : 18.2016.6 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 3 000 euros.

Félix BEPPO : Donc, la commission de règlement à l'amiable qui a fonctionné sur le T3 et arrivant sur la partie porte de la Chapelle, porte d'Asnières concerne deux entreprises :

- l'une pour une somme de 8 k€, la société Mémo Sarl, agence de voyage basée boulevard Ornano ; et
- la société Salon Mode Coiffure, 3 k€ 41, boulevard Ney.

Je vous demande de voter favorablement ces deux délibérations.

Eric LEJOINDRE : Est-ce que cela pose des difficultés ? Non ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.5/2016.DAE.4 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.6/2016.DAE.77 à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES

DELIBERATION : 18.2016.7 École maternelle au 10-12, rue de Torcy et groupe scolaire au 5-7, rue de Torcy (18e) – Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre.

Philippe DARRIULAT : Des écoles actuellement maternelles et élémentaires du 5-7 Torcy, nous construisons sur les anciens endroits où il y avait notamment le CIO ; 10-12 Torcy, il y a une nouvelle école maternelle qui ouvrira à la rentrée prochaine. Donc, se pose la question du devenir des deux écoles qui sont en face puisque nous avons décidé de faire une école maternelle. Nous allons donc transférer l'école maternelle puisque ces deux écoles étaient en sureffectif, il manquait

de locaux, et faire une très grande école élémentaire. Il va y avoir un certain nombre de travaux, globalement trois chantiers : un seul préau, un seul réfectoire, des travaux à l'intérieur de cloisonnement, etc. Il y aura mise aux normes handicap de l'ancien établissement que l'on reprend et aussi des travaux sur la structure. Nous avons eu quelques soucis avec la structure de cette école. Tout ceci va être consolidé, ce qui fait un avenant au marché pour l'aménagement de 5-7, rue Torcy, à peu près 1 millions d'euros en plus qui sera pris sur des reliquats existants.

Sur le gros chantier de la maternelle, l'enveloppe globale de l'opération 10-12 Torcy, 5-7 Torcy reste le même mais en faisant mieux au 5-7.

Eric LEJOINDRE : Cela va permettre dans une enveloppe budgétaire non modifiée d'améliorer largement l'accueil des élèves des écoles de la rue de Torcy. C'est important de le faire maintenant parce que des livraisons de logements sont prévues dès la rentrée. Donc, il faudra pouvoir accueillir les nouveaux enfants qui vont habiter dans les logements de la Sablière, rue Quinio. Il est très bien que nous ayons tenu les délais.

Christian HONORE : Je souhaite intervenir au Conseil de Paris sur un sujet particulier, mais je vais intervenir ici pour éviter que j'intervienne au Conseil. On va voter la délibération mais je saisis l'occasion pour vous parler de l'école élémentaire Dorléac, parce que les parents d'élèves nous ont interpellés à plusieurs reprises.

Eric LEJOINDRE : Ce point n'est pas à l'ordre du jour, mais comme je suis un grand libéral, je vous laisse la parole.

Christian HONORE : C'est un sujet important parce qu'il s'agit des problèmes d'hygiène et de sécurité, si j'ai bien compris ce que me disent les parents. Le problème vise essentiellement, comment les enfants mangent à la cantine. Ils disent qu'il y a – paraît-il – des ustensiles qui manquent et que, par conséquent, certains enfants sont mieux servis que d'autres ou d'autres moins bien servis que certains. Les parents constatent que leurs enfants sortent de l'école en ayant faim.

Deuxièmement, ils parlent de problèmes d'hygiène dus à des équipements défectueux. Je pense que M. DARRIULAT est au courant puisque l'on m'a fait part de plusieurs lettres qui vous ont été envoyées. Je souhaiterais, si le Maire l'accepte, que vous nous donniez des informations sur les problèmes qui peuvent exister sur cette école Dorléac, sachant que cela dure depuis plusieurs semaines. Il ne s'agit pas de problèmes qui datent de quelques jours, ou pour lesquels je n'aurais pas eu le temps d'intervenir.

Eric LEJOINDRE : On a compris. Je vais laisser la parole à M. DARRIULAT pour donner quelques éléments de réponse même si vous êtes aussi membre du comité de gestion de la caisse des écoles et que pour ce qui est de la gestion de la caisse des écoles, c'est dans ce lieu, qui est aussi un lieu public, qu'il faut revenir.

Je vais quand même faire un point de méthode. On vient de parler du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement. Le Conseil d'arrondissement, ce n'est pas un lieu où l'on présente tous les sujets sur lesquels on a envie d'intervenir. Il y en a beaucoup ; on pourrait tous y passer des heures.

Il y a un ordre du jour qu'il convient de respecter parce que l'ordre dans la démocratie, c'est aussi ce qui permet d'avancer. Je ne souhaite pas qu'on multiplie ce type d'intervention qui consiste à parler, non pas de la délibération en cours mais d'un sujet qui n'a rien à voir. Il y a beaucoup d'autres sujets dans d'autres écoles qu'on pourrait évoquer, dans l'école de la Guadeloupe, on en parle tous les jours. Je vous invite vraiment à vous saisir de votre rôle d'élus et à interpeller directement mes adjoints, Mme DEMANGEL ou M. DARRIULAT et à ne pas faire de ce Conseil d'arrondissement autre chose que ce que c'est, c'est-à-dire un lieu où l'on décide de délibérations qui ont été déposées.

Néanmoins, comme je suis un grand libéral, je vais demander à M. DARRIULAT de vous dire quelques mots.

Philippe DARRIULAT : Sans tomber dans l'anarchie et en faisant court. Evidemment que j'ai été saisi d'autant plus que je suis membre du conseil d'école. C'est pour cela que je me permettais de vous demander lequel puisque, il y a deux écoles élémentaires : Françoise-Dorléac et une école maternelle.

D'abord, les représentants des parents élus m'ont écrit, je leur ai répondu. Ils m'ont remercié. Je vais vous donner le contenu des réponses que je leur ai apportées : en effet, un vrai problème d'extraction dans la salle où on lave la vaisselle dans le réfectoire. Vous savez qu'on a fait de très importants travaux, d'ailleurs, l'école Dorléac a reçu un prix de la Ville de Paris pour la qualité du travail architectural fait. Donc, il y a vraiment des écoles qui n'étaient pas très accueillantes par leurs locaux et qui sont aujourd'hui parmi les écoles les plus belles de notre Arrondissement mais le moins qu'on puisse dire, il y a toujours des problèmes, quelque chose qui n'avait pas été fait en fin de chantier, c'était l'extraction. Ce qui fait que quand les machines à laver etc. font de la vapeur, cela humidifie dans le réfectoire et la cuisine qui commencent à avoir des champignons sur les murs.

Donc, nous avons immédiatement pris de mesure. Tout ce que j'ai dit, c'est dans une lettre aux parents, au directeur, cela fait un mois que j'ai répondu. Nous avons une réunion sur ce sujet,

d'autres sujets aussi à l'Hôtel de ville puisque là, il s'agit de travaux sur des crédits Hôtel de ville, de l'ordre de 90 k€. Nous nous sommes mis d'accord sur le fait que les travaux vont être faits. Evidemment, il faut attendre une période de congé scolaire. Ce sont des travaux qui ne se font pas en deux jours.

J'ai demandé que des prélèvements soient faits de façon à être certain qu'il n'y ait aucun danger de santé publique et de contamination. Le montage, la DASCO va donner son accord pour prendre en charge l'extraction. Du côté de la Mairie d'arrondissement et de la commission travaux sur les écoles que nous dirigeons, nous prendrons en charge la peinture, une fois que l'extraction de ces vapeurs sera faite.

Sur la circulation. Les choses ne sont pas aussi évidentes que cela. Il y a un problème. Nous sommes intervenus, avec les personnels de la DASCO ou vis-à-vis des animateurs qui encadrent le temps méridien, pour vérifier le bon encadrement. Que les enfants qui arrivent en dernier dans la file d'attente aient encore à manger, qu'il y en a pas qui servent deux fois.

Sur le reste, il s'agit de la proposition d'un père qui ne fait pas l'unanimité pour revoir la circulation. On n'est pas fermé à cette idée mais les parents, les enseignants, sont unanimes là-dessus. C'est plutôt une délibération de la caisse des écoles que du Conseil d'arrondissement.

Dominique DEMANGEL : Je tiens à rassurer tout le monde sur le fait que tous les enfants mangent de manière tout à fait égale, qu'ils sont servis et que l'ensemble des contrôles sur les quantités ont été opérés. Le personnel de la SOGERES repartit les portions entre les élèves. Ils veillent avec la plus grande attention. Par ailleurs, l'inventaire des ustensiles a été fait. A priori, il ne manque rien qui puisse rendre difficile le service de restauration.

Eric LEJOINDRE : Je ne sais pas si les enfants mangent tous de façon égale. En tout cas, ils peuvent tous manger de façon égale. Ils sont tous servis de la même façon et c'est la moindre des choses. J'espère que vous êtes rassurés.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.7/2016.DPA.4 à l'unanimité

JEUNESSE

DELIBERATION : 18.2016.8 Paris Jeunes Vacances – poursuite du dispositif

Violaine TRAJAN : C'est un dispositif qui existe depuis 2003. Il permet aux jeunes de concrétiser des projets de vacances puisque un chèque de 100 ou 200 € est accordé si la personne a proposé un dossier, et de le présenter à un jury que préside M. DAWNY avec quelques associations jeunesse.

Ce dispositif fonctionne bien. Cette année, plus de 100 dossiers ont été présentés ; 70 %, ce sont des chèques de 200 € puisque le dispositif a été réformé en 2012. Avant, il n'y avait que des chèques de 100 € et maintenant, il y a les 200 €. Ce sont surtout des dossiers portés par des jeunes des résidences de jeunes étudiants, des jeunes qui sont en cité U et au CADA.

On vous demande de bien vouloir reconduire ce dispositif. Pour le 18^{ème}, c'est 16 300 € sur l'enveloppe globale pour Paris qui est de 150 k€.

Eric LEJOINDRE : Y a-t-il de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.8/2016.DJS.107 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.9 Espaces Jeunes – marché de services (art.30) – principe et modalités de passation

Violaine TRAJAN : En décembre dernier, on avait déjà voté pour les espaces jeunes puisqu'ils s'agissaient de reconduire les marchés. Là, cela concerne trois LAI. Nous en avons un dans le 18^{ème} et j'en profite pour saluer Mamadou DOUCARA, très mobilisé sur les questions de jeunesse, notamment sur la question des rixes. Donc, on peut saluer son travail.

Il s'agit d'approuver les principes et modalités de passation du marché pour les LAI, puisqu'il arrivera à échéance en décembre 2016. Il va falloir relancer un marché. Si vous votez cette délibération, ce sera bon pour faire un appel à candidature.

Eric LEJOINDRE : Je pense que sur la délibération, il n'y a pas de difficultés ?

Philippe DURAND : Ma question est relative au centre d'animation des Abbesses qui reçoit près de 150 inscrits à l'année ; ouvert au public jeune, famille, jeunes adultes et plus âgés ; qui propose un ensemble de multi-activités aux jeunes par groupe de douze enfants, avec des activités ludique et

d'éveil à l'environnement, et qui compte des séjours dont l'encadrement est choisi en fonction de l'intérêt environnemental que présentent les sites retenus.

Il y a également des ateliers hebdomadaires, la sortie de visite d'espaces naturels, de sortie au musée ou d'exposition et l'utilisation d'un jardin contigu au jardin Jehan-Rictus. Il contribue à faire de ce petit espace un espace calme, apaisant, propice au jardinage et à l'apprentissage de la nature en ville.

Il y a des ateliers avec les familles. Les enfants réalisent un journal vidéo des Abbesses. Les formations audiovisuelles du centre d'animation des Abbesses à destination des adultes sont dispensées avec des matériels professionnels. Il s'agit de montages vidéo, d'initiation au reportage et de l'écriture de scénario d'une durée de vingt heures et d'une formation sociale inédite en étant ouvert au public, notamment aux demandeurs d'emploi et aux personnes inscrites au RSA avec des tarifs particulièrement concurrentiels, ceci dans un environnement et une disponibilité au public.

Le centre aide également la jeune création par le prêt de matériel vidéo, de conseil artistique et technique et met à disposition gratuite les bancs de montage aux usagers inscrits aux ateliers en dehors des temps de formation.

Le centre d'animation retransmet les conseils d'arrondissement en direct et en différé.

Actuellement, le centre est menacé de fermeture. Le groupe des élus écologistes demande que soit portée au public la confirmation ou l'infirmité de cette fermeture et, le cas échéant, demande les alternatives proposées pour répondre à ces mêmes missions, ainsi que l'assurance de la confirmation de l'avenir professionnel de son personnel.

Violaine TRAJAN : M. DAWNY m'a aussi confié les éléments pour répondre à cette question. Par ailleurs, c'est un sujet que je connais bien puisque sous l'ancienne mandature, j'étais chargée de la jeunesse. En effet, le centre des Abbesses doit fermer au public en août prochain parce que c'est un petit centre de 70 m² et non accessible aux personnes handicapées.

La Ville a décidé de le fermer mais pas de supprimer les activités qui vont être redéployées dans d'autres centres d'animation. L'atelier environnement est déjà proposé au centre Binet qui a été reconstruit sur l'ancienne mandature et que nous avons inauguré avec M. VAILLANT. Donc, l'atelier est déjà en cours depuis 2014. Il y a des sorties avec les familles, au musée culturel. Il y avait aussi une activité assez attrayante, la dégustation d'insectes, proposée par cet atelier assez ludique. Cela est bien maintenu, on peut vous l'assurer.

Concernant les deux autres activités, notamment les montages vidéo, d'autres centres vont les accueillir. Le centre d'animation Chapelle va bientôt ouvrir ses portes, là aussi déjà programmé sous l'ancienne mandature et un autre centre d'animation qui est dans le 9^{ème}, le Tour des Dames qui est le plus grands centres d'animation de Paris. Donc, ces activités pourront être proposées dans ces lieux-là. J'ajoute que le centre d'animation Hébert va être restructuré et reconstruit ; l'ouverture est prévue en 2017. C'est une bonne nouvelle puisqu'aujourd'hui, ce centre n'offre pas des vestiaires etc.

Concernant la retransmission, je sais que M. DAWNY a demandé à Pauline VERON que cela aussi soit repris par d'autres équipements. Il a demandé aussi que tous les salariés soient redéployés dans les équipements existant et une lettre d'information adressée à tous les usagers de sorte à ce qu'ils puissent prendre leurs dispositions pour l'année prochaine.

A noter que vous avez parlé de 150 inscrits et usagers, le 18^{ème} compte plus de 2 400 usagers dans les autres centres d'animation. C'est une décision rationnelle et pertinente et en plus, qui va permettre de suivre ces activités dans de meilleures conditions.

Les centres d'animation sont attractifs dans le 18^{ème} et notamment dans leur cible, la cible jeunes. Ceux du 18^{ème} mobilisent leur public jeune à hauteur de plus de 25 %, ce qui est un beau résultat quand on fait la comparaison avec les autres centres d'animation. Voilà les éléments que je voulais apporter. C'est M. DAWNY qui pilote cela très bien.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Y a-t-il eu concertation avec les différents responsables du centre d'animation des Abbesses et que vous ont-ils répondu dans le cadre de cette concertation ? Parce que là, cela parait une décision un peu unilatérale. Comment la décision est prise : est-ce prise seul dans un bureau de l'Hôtel de Ville ou en lien avec celles et ceux qui travaillent depuis des années dans ce centre d'animation ?

Violaine TRAJAN : C'est un élément que j'ai oublié de dire. En effet, la question de l'étroitesse des locaux et du manque d'accessibilité était évoquée lorsque j'étais à la jeunesse. Il y a des conseils d'administration, cela s'appelle CCC, qui doit se réunir prochainement pour discuter de toutes ces modalités. M. MAZURE, le directeur des centres d'animation, est bien sûr informé de cette décision.

Après, la discussion doit intervenir, M. DAWNY est en train de monter cette réunion, la CCC avec la DJS et les centres d'animation. C'était dans les tuyaux, discuté. La notion d'informer les usagers est déjà anticipée puisqu'il y a cette idée de faire une lettre d'information aux usagers.

Dominique DEMANGEL : Rapidement parce qu'on est quand même sur une question supplémentaire à l'ordre du jour complémentaire. Je ne voudrais pas qu'on déborde trop et j'aurais un mot à ajouter aussi sur le processus de concertation...

Philippe DURAND : Un mot de conclusion parce qu'on aura de nouveau ce débat. Je suis quand même assez étonné que la concertation se fasse après la décision. Pour moi, une concertation se fait en amont d'une décision. Vous nous expliquez qu'il y a une décision prise et qu'ensuite, vous allez concerter et discuter avec les différents responsables. Je trouve que ce n'est pas une bonne gestion d'un sujet qui est très local et qui demande à ce que les différents responsables, pas simplement le directeur, soient concertés, pour qu'une décision soit prise dans l'intérêt général. Là, on a l'impression que c'est une décision administrative un peu froide.

Dominique DEMANGEL : Je pense que vous avez mal entendu. L'intérêt de ce que précisait Mme TRAJAN c'était bien de dire que le constat avait été fait, que cet équipement avait des défaillances, des manques, en dépit par ailleurs de tous les bénéfices qu'il pouvait apporter.

La concertation a été menée depuis plus d'un an par Pauline VERON sur l'ensemble des équipements jeunesse de la Ville de Paris. Vous n'êtes pas sans savoir, cela a été souvent évoqué, qu'un plan global de modernisation de tous les équipements existants a été mené à toutes les échelles du territoire, associant une grande diversité d'acteurs, les animateurs des centres, les associations, les usagers. Je crois que c'est plus de 30 réunions qui ont eu lieu en un an et d'où il est ressorti un certain nombre de choses, dont la nécessité de mieux structurer l'offre, de renforcer la lisibilité et la visibilité de ce que les équipements jeunesse peuvent offrir, dont les centres d'animation. Le centre d'animation des Abbesses ne fait pas exception.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.9/2016.DJS.142 à l'unanimité

URBANISME

DELIBERATION : 18.2016.10 Réhabilitation de la halle Pajol et création d'un jardin public, au 18 ter rue Pajol (18e) Signature d'un avenant n° 1 d'ordonnancement-pilotage-coordination

Michel NEYRENEUF : Il s'agit dans cette délibération de la signature d'un avenant au marché d'ordonnancement, de pilotage et de coordination. Il se trouve que, du fait de la complexité du chantier, le prestataire a fait une demande de rémunération complémentaire due à un certain nombre de difficultés sur la co-activité qu'il y avait sur le chantier et un certain nombre de travaux supplémentaires que la Ville lui a demandé de faire.

Après discussion avec la Ville, ils sont tombés d'accord sur un montant de rémunération complémentaire à 70 k€ hors taxes, ce qui correspond en tout à une augmentation de 12,23 % par rapport au contrat initial, ce qui est tout à fait acceptable compte tenu de l'importance de ce chantier.

Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.10/2016.DPA.6 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.11 Abrogation d'alignements, déclassements et classement d'emprises au droit de la parcelle située 2-4 rue Caillié et 8 boulevard de la Chapelle (18e)

Michel NEYRENEUF : A l'angle de la rue Caillié et du boulevard de La Chapelle, un foyer de travailleurs migrants est là depuis un certain temps et dans lequel il y a 35 places dont des chambres à plusieurs. Quand vous voyez ce bâtiment, vous vous rendez compte que c'est le seul bâtiment qui n'est pas à l'alignement ni du boulevard de La Chapelle, ni de la rue Caillié.

Le bâtiment étant vétuste, HSF le propriétaire – c'est Coallia qui le gère – a décidé finalement de le détruire et de reconstruire. Dans le cadre de cette reconstruction, il a été proposé de le mettre complètement à l'alignement à la fois du côté boulevard de La Chapelle et du côté rue Caillié pour éviter tous les recoins qui sont des endroits que M. MENEDE connaît bien, parce que c'est toujours là qu'il faut aller bien nettoyer avec la javel et compagnie.

L'intérêt de l'opération est non seulement qu'il y aura plus de logements puisque les chambres vont être transformées en 39 logements dans lesquels chaque personne qui sera à l'intérieur pourra avoir sa kitchenette et sa salle de bain ou douche.

Dans un deuxième temps, il est prévu que tous les locataires actuellement résidents du foyer qui souhaitent revenir puissent revenir. On va utiliser des capacités de l'immeuble où arrive le centre d'animation, c'est-à-dire du boulevard de La Chapelle, pour pouvoir reloger un certain nombre de ces résidents actuellement, temporairement en colocation dans des grands logements qui leur permettra finalement de ne déménager que de 100 mètres. Ils resteront dans leur quartier, dans leur vie puisque le profil de ces habitants, c'est un peu le profil travailleurs migrants âgés, ceux qu'on appelle les *chibanis*.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Eric LEJOINDRE : C'est un très bon projet dans ses deux dimensions. D'abord celle du foyer que M. NEYRENEUF vient de rappeler, puis celle du fait d'éviter les recoins.

Fadila MEHAL : Est-ce que cette reconstruction va induire une augmentation du loyer ?

Michel NEYRENEUF : Je ne suis pas rentré dans ce détail mais l'APL vient compenser tout le changement si changement il y a, puisque la plupart de ces résidents ont droit au maximum d'APL. A mon avis, ce n'est pas un vrai problème.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.11/2016.DU.67 à l'unanimité

LOGEMENT ET HABITAT

DELIBERATION : 18.2016.12 Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations

Mario GONZALEZ : La Ville de Paris s'est fixée un objectif de transformer 250 000 m² de bureau en logements. Pour l'atteindre, la Ville de Paris s'est dotée de deux instruments.

Un premier instrument concerne l'exonération de la taxe foncière et un deuxième, l'objet de cette délibération, permet aux investisseurs (propriétaires et bailleurs) la possibilité de revenir à un usage bureau de tout local qui serait à usage habitation, ce pendant une période de 15 ans.

A Paris, lorsque vous voulez changer l'affectation d'un local d'habitation en bureau, vous devez nécessairement compenser la superficie de ce local par un autre local qui sera lui-même transformé de bureau habitation.

Cette procédure lourde de compensation est ici supprimée puisque pour attirer les investisseurs pendant une durée de 15 ans, s'ils transforment leurs locaux à usage bureau en locaux à usage habitation, ils pourront pendant 15 ans s'ils le souhaitent, revenir à un usage bureau. Cette réversibilité vise à attirer les investisseurs pour transformer leurs bureaux en locaux à usage d'habitation.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.12/2016.DLH.59 à l'unanimité.

PETITE ENFANCE

DELIBERATION : 18.2016.13 Subvention (500.740 euros) et convention avec l'association Acidulés et à croquer pour le transfert et l'extension de sa crèche parentale au 70 bis, rue Championnet (18e).

Violaine TRAJAN : Il s'agit d'adopter une subvention pour étendre la crèche Acidulés et à croquer en octobre. C'est une crèche parentale dans le 18^{ème} depuis des années, 83. Leurs locaux sont trop petits d'une part, puis le propriétaire actuel souhaite les reprendre.

La Ville a trouvé pour eux une nouvelle adresse au rez-de-chaussée d'un programme de logements étudiant au 70bis, rue Championnet. Cette subvention est attribuée pour l'équipement de cette crèche à cette adresse. Je vous remercie de voter 500 740 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.13/2016.DFPE.12 à la majorité

VIE ASSOCIATIVE

DELIBERATION : 18.2016.14 Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des associations du 18ème et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18ème arrondissement de signer les conventions d'occupation des locaux

Jean-Philippe DAVIAUD : La livraison mensuelle des nouvelles inscriptions à la MDA, nous proposons de valider sept associations :

- quatre dans le domaine de l'art et de la culture ;
- une dans le domaine de la santé ;
- une dans le domaine de l'engagement citoyen ;
- une dans le domaine des relations internationales.

On peut remarquer que la diversité et le poids des différents secteurs sont assez conformes à ce qu'on a vu sur les subventions versées aux associations. Tout cela se recoupe, ce qui n'est pas surprenant d'ailleurs.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.14 à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES

Question orale du groupe LR-CI à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement de Paris concernant la vente à la sauvette dans le 18^{ème} arrondissement

Pierre LISCIA : Il y a un an exactement, le 30 janvier 2015, le Conseil de quartier Chapelle Marx-Dormoy nous avait sollicité et avait fait déposer en Conseil d'arrondissement un vœu qui concernait notamment mais pas que, les questions de la situation de la place de La Chapelle et de la vente à la sauvette place de La Chapelle. Notamment – pour reprendre leurs termes – pour que cet espace de la place de La Chapelle retrouve une existence paisible et normale.

A ce vœu-là, vous aviez répondu et formulé une proposition d'organiser des états généraux de la vente à la sauvette à Paris qui réunirait à la fois la Ville, la Région et l'Etat. J'avais voté favorablement ce vœu, même si c'était sans grande conviction mais parce que je ne pouvais pas accepter le statu quo. Le vœu ensuite était porté en Conseil de Paris en février par Mme GABELOTAUD et adopté.

Un an après, la situation place de La Chapelle n'a pas beaucoup évolué, mais aussi ailleurs que ce soit du côté de Barbès, que du côté de la porte Montmartre, porte de Saint-Ouen.

Pour faire un focus sur la place de La Chapelle en particulier, la situation est assez préoccupante d'autant que d'un côté, quand vous êtes sur le carrefour, à certaines heures de la journée, les vendeurs à la sauvette ne permettent pas le passage sur le trottoir ; d'un point de vue personnel, me contraignent, mais beaucoup d'autres riverains, à passer sur la file de bus à côté et de l'autre côté du carrefour, vous avez depuis plusieurs mois, des migrants qui s'y sont installés et qui ne facilitent pas non plus le passage du carrefour.

D'ailleurs, sur la question des migrants, ce n'est pas à l'ordre du jour de cette question orale mais je suppose que vous êtes bien informés de la situation, que vous travaillez pour mais je vous mets simplement en garde sur le fait de ne pas reproduire les erreurs du passé et faire que ces quelques dizaines de migrants qui sont présents puissent se transformer en un nouveau Pajol ou un nouveau pont de La Chapelle comme nous l'avons connu il y a quelques mois et qui rendent la situation particulièrement compliquée.

J'en profite pour me poser la question de la cohérence de la politique de Madame HIDALGO en matière d'accueil des réfugiés. Il y a quelques mois, elle nous a expliqué sur tous les plateaux de télé *Welcome refugees* - bienvenue aux migrants. Dans le 18^{ème}, on n'est finalement pas en mesure de trouver une solution pour ces quelques dizaines de migrants sans parler des Roms installés sur la Petite Ceinture. Je me pose la question de la cohérence de la politique de Mme HIDALGO et la cohérence de la politique tout court si tant est qu'il y en ait une.

Pour en revenir à ma question, M. le Maire, pouvez-vous nous dire si ces états généraux de la vente à la sauvette que vous aviez promis l'an dernier ont-ils bien eu lieu ? Si tel est le cas, quelles ont été les conclusions ? Je n'ai pas eu de communication. Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? Est-ce qu'en plus de la Ville, de la Préfecture et de la Région, les conseils de quartiers concernés ainsi que les élus d'opposition pourraient-ils y être associés ?

Eric LEJOINDRE : Je vais essayer de répondre aux différents éléments de la question. Puis, comme vous rajoutez une dimension qui n'était pas présente dans la question concernant les migrants, j'en dirais un mot, mais surtout je demanderais à M. BRIANT d'en dire quelques mots.

Sur la question des ventes à la sauvette, des ventes sur l'espace public sous leurs différentes formes puisque le 18^{ème} connaît de nombreux lieux sur lesquels ces ventes sur l'espace public ont lieu et de nature extrêmement différente concernant les marchés de la misère, si on peut le dire ainsi, de la porte Montmartre ou de La Chapelle qui est, en fait, un déplacement de celui qui se tenait autour du carrefour Barbès ou de ventes plus réduites ou même de sauvette à touristes, donc on connaît la diversité de ces situations. La mise en œuvre du vœu voté par le Conseil de Paris est en cours. Il ne me revient pas de faire les annonces qu'il reviendra à la Maire de faire le moment venu. Je peux vous dire que le travail de conceptualisation ou de réflexion sur ces états généraux est en cours parce qu'une fois qu'on a dit l'intention, il faut encore les nourrir et les créer. C'est un travail qui prend du temps, compte tenu de la diversité des situations qu'on a à gérer. Dans quelques temps, des annonces seront faites en la matière.

Pour le reste, on travaille au quotidien sur les questions de vente à la sauvette, à la fois pour empêcher les installations avec le soutien de la police qui est le plus souvent présente même si elle est aussi beaucoup occupée par d'autres tâches essentielles pour le maintien de l'ordre. Puis, on travaille sur toutes les autres dimensions de la sauvette, sur la lutte contre la contrefaçon. Je serai moi-même à un colloque de l'UNIFAB la semaine prochaine pour débattre de ces questions. Les habitants du 18^{ème} avec qui on travaille sur cette question ont conscience de l'ampleur du travail que nous faisons, des difficultés que comme n'importe quelle autre collectivité nous rencontrons, du temps et de l'effort que nous passons à essayer de réguler ce phénomène qui explose en un phénomène global. Chacun a conscience de la longueur des réseaux qui peuvent exister pour un certain nombre de modalités de vente. Chacun voit bien la différence entre la vente de récupération et la vente de produits contrefaits ou, pire encore, de recel. Bref, il y a tout un échantillon de travail que nous faisons mais je peux vous rassurer sur le fait que, sous une forme ou sous une autre, le travail est en cours autour du secrétariat général de la Ville sur la question des ventes à la sauvette.

Pour moi, c'est une préoccupation majeure et un élément sur lequel je travaille quasiment au quotidien avec mon équipe.

Sur la question, géographiquement proche, s'agissant du Métro à La Chapelle, de l'accueil des migrants, je laisserais M. BRIANT en dire un mot. J'ai d'ailleurs écrit aux habitants de ce quartier pour leur dire ce que nous avons déjà mis en œuvre. La compétence principale en la matière revient à l'Etat mais la Ville n'est pas absente. Nous avons bien l'intention de faire en sorte que cette situation puisse être gérée rapidement, même si tout cela est compliqué.

Les habitants le savent, ils ne nous demandent pas d'avoir une baguette magique. Ils ont bien conscience que si cela existait, cela fait longtemps qu'on l'aurait trouvée et employée. Ce travail difficile et patient, il nous est reconnu. C'est d'ailleurs ce qui s'est exprimé lors des dernières élections, notamment dans ces quartiers, que ce soit porte Montmartre ou à La Chapelle.

Gérald BRIANT : Je vous pensais M. LISCIA plus attentif à ce qui se passe sur la Ville et sur l'Arrondissement parce que vous parliez de Mme HIDALGO qui disait *Welcome refugees*.

On était quand même, rien que pour 2015, à 2 500 prises en charge dans le 18^{ème}, pour un total de 4 000 migrants pris en charge. Ce n'est pas quelques dizaines d'individus dont nous nous sommes occupés mais je vous parle de 4 000 personnes. La presse était pourtant remplie, on a fait six mises à l'abri, rien que dans le 18^{ème}.

Donc oui, nous avons travaillé fort, nous avons même travaillé à l'émergence de nouveaux centres, de nouveaux dispositifs à taille humaine parce qu'il ne s'agissait pas de construire un grand hangar – comme cela avait été porté par quelques propositions – mais de multiplier les petites structures pour pouvoir arriver à bien disséminer sur tout le territoire. Je parle aussi d'Ile-de-France et même national. L'effort est conséquent et il va continuer.

Je vais vous rassurer aussi, vous avez raison de nous interpeller sur Chapelle, qu'on s'en occupe. On est en train de mettre en place une opération qui devrait avoir lieu avant la fin de la semaine. On est sur une mise à l'abri des migrants qui sont aujourd'hui sur ce petit territoire. Vous pouvez transmettre l'information, on est dessus.

Eric LEJOINDRE : Le premier vœu va être présenté par M. BRIANT. Il s'agit de la prise en charge des demandeurs d'asile. Le vœu a été mal intitulé puisqu'il s'agit d'un vœu, certes que je porte au nom du groupe PS-PRG, mais aussi porté par M. BRIANT au nom des élus du parti communiste et du front de gauche.

VOEU

DELIBERATION : 18.2016.15 Vœu du groupe PS – PRG et apparentés à M. Le Préfet de Police relatif à l'amélioration de la prise en charge des demandeurs d'asile

Gérald BRIANT : Beaucoup de migrants passent par Paris, tous ne demandent pas l'asile sur Paris mais cela, à une échelle de près de 100 passages par jour. Les dispositifs tels qu'on les connaît sont d'une certaine manière engorgés. Ce qui pouvait marcher pour 2014, aujourd'hui dans l'organisation pratique des choses, ne marche plus ou nous met en difficulté.

Pour comprendre la situation, France terre d'asile, qui s'occupe de la domiciliation, reçoit à peu près 90 personnes par jour pour des prises de rendez-vous et la Préfecture de police ne peut en accepter que 50. Il est en train malheureusement d'y avoir une difficulté plus importante et des retards. Concrètement, ce jour, quelqu'un fait sa demande de domiciliation, il a son rendez-vous à la Préfecture cinq mois après. Pendant ces cinq mois, que fait le migrant ?

Si on veut justement échapper aux campements et aux opérations qu'on connaît, il faut, d'une certaine manière, accélérer les processus et trouver des moyens de réduire les délais. C'est tout simplement l'objet de ce vœu. Il est de demander des moyens nouveaux pour pouvoir permettre une absorption au niveau de la Préfecture afin d'arrêter de multiplier les délais d'attente. Entre la domiciliation, ensuite les demandes de rendez-vous en Préfecture, cela devient compliqué à gérer pour des gens qui, en plus, sont d'abord victimes et qui vivent dans une extrême précarité. Plus on raccourcit les délais, plus on arrive à mieux régler les choses et il y a moins d'embolie dans les dispositifs.

J'en terminerais par là, on avait posé ce vœu vu la situation. Il y a des bureaux de France terre d'asile rue Doudeauville qui, une fois ou deux, ont été pris d'assaut très pacifiquement. Mais, quand il y a 300 personnes devant l'école rue Doudeauville pour pouvoir dire : on voudra un rendez-vous et qu'ils n'ont pas le rendez-vous parce qu'il y a juste eu un bouche à oreille qui a été un petit désastreux, on souhaiterait gérer. C'est un vœu concerté avec l'Hôtel de Ville et on espère pouvoir arriver à des résultats assez rapidement.

Douchka MARKOVIC : Les écologistes défendent depuis longtemps le droit d'asile et les demandeurs d'asile. Face aux morts qui s'accumulent en Méditerranée et au flux toujours grandissant de personnes en détresse, nous pensons que les conditions d'attribution du droit d'asile doivent être élargies. Que celui-ci doit être obtenu de façon plus rapide pour ne plus être confronté à des situations intermédiaires où les demandeurs restent dans l'incertitude et l'angoisse de l'attente.

Nous ne pouvons que constater que les personnes qui bénéficient réellement du droit d'asile attendent de nombreux mois. Pour toutes ces raisons, les écologistes sont favorables à des propositions visant à l'amélioration de l'accueil et l'accroissement du nombre de rendez-vous. Nous sommes donc favorables à ce vœu.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais qu'on arrive à distinguer le fond et la forme du vœu. Demander un raccourcissement des délais me semble d'intérêt général. La situation ne fonctionne pas bien et il y a aujourd'hui besoin en matière d'enregistrement, de rendez-vous et, en réalité de maintien ou non sur le territoire national, de décisions plus courtes. D'ailleurs, il faudrait un processus d'harmonisation européenne du droit d'asile afin d'être plus performant.

Mais ce n'est parce qu'il faut raccourcir ces délais et mieux agir qu'il ne faut pas évoquer le fond. Le fond, c'est qu'à un moment donné, il y a des responsabilités au niveau national qui doivent être prises, du Gouvernement par rapport aux autres gouvernements européens. Avoir aussi un lien avec un certain nombre d'associations qui peuvent travailler directement dans les pays de provenance de ces migrants. Car il faut bien distinguer celui qui est un réfugié, notamment le réfugié qui fuit la guerre et qui n'a pas d'autres choix puisqu'il est martyrisé, parfois parce qu'il est chrétien persécuté comme chrétien, parce qu'il est musulman et qu'il ne correspond pas à la ligne voulue par les intégristes et les fanatiques, notamment de l'Etat islamique, on le voit en Syrie et en Iraq, ou qu'il soit laïc et qu'il ne soit pas dans la ligne. Puis, il y a ceux qui fuient malheureusement d'autres pays, pour des raisons souvent économiques.

Il faut savoir les distinguer parce que, si notre devoir d'humanité est de pouvoir accueillir des réfugiés qui fuient la guerre, c'est la tradition de l'Europe et de la France, nous avons connu il y a 70 ans la guerre sur notre territoire, nous avons connu nous-mêmes des hommes et des femmes qui ont fui Paris. Evidemment, c'est une urgence. Donc, il faut des décisions rapides. En même temps, tout le monde n'a pas vocation à rester sur le territoire national.

Le raccourcissement du délai est important pour assumer une politique de fermeté vis-à-vis de celles et ceux qui doivent être reconduits à la frontière et qui doit nous interroger aussi sur les moyens de protéger les populations et de les maintenir dans leur pays d'origine. Je pense notamment à la politique de coopération, qu'elle soit à l'échelle européenne ou nationale qui est extrêmement faible aujourd'hui pour investir, notamment sur l'accès à l'eau ou à la formation ; il n'y a pas de projet d'envergure des nations et de l'Europe en la matière. Or, si l'on veut éviter les migrations de population, il va falloir les aider à se maintenir dans leur pays d'origine.

Il y a d'ailleurs un grand plan mené par M. BORLOO et par un certain nombre de grandes entreprises. Il serait temps que les puissances publiques européennes se mêlent de la politique de coopération si l'on ne veut pas que les migrations soient de plus en plus importantes et que l'Europe, et particulièrement la France, ne pourra pas malheureusement contenir.

Il faut allier cette humanité vis-à-vis de ceux qui fuient la guerre à une fermeté vis-à-vis des migrants d'ordre non politique et non réfugiés politiques. Il faut leur permettre une coopération et un développement dans leur pays parce que, si on ne traite pas le fond des dossiers, on pourra toujours traiter la forme, malheureusement, on sera dépassé par les événements.

Sur le principe du vœu sur la forme puisqu'il ne tranche pas le fond, pourquoi pas le voter puisqu'il demande du raccourcissement de délai, de traiter mieux les personnes, qu'ils aient des réponses plus rapides. On n'entre pas dans le fond donc on le vote. Mais je pense qu'après sur le fond, on aurait quelques désaccords sur les choix. Or, qu'avec M. VAILLANT, peut-être que nous aurions quelques points d'accord.

Eric LEJOINDRE : On discute bien du vœu, pas des politiques migratoires de l'Union européenne, du monde entier ou de la France. Notre objet de Conseil d'arrondissement est bien de gérer la situation dans notre Arrondissement en lien avec les compétences qui nous sont dévolues et de demander à l'Etat – parce que nous faisons face à une situation compliquée dans une rue du 18^{ème} en l'occurrence – un certain nombre de choses. Je dois dire que les discussions avancent avec l'Etat en la matière.

Daniel VAILLANT : Je vais voter le vœu. Tout ce qui va dans le sens du raccourcissement des délais est une bonne chose. Le vœu a l'avantage de traiter la question du 18^{ème}.

J'ai voté une loi à l'Assemblée nationale pour améliorer le processus d'acceptation ou de refus des demandeurs d'asile. Il se trouve que dans le 18^{ème}, on est confronté à des difficultés de masse. Mais il faut ne pas entretenir la confusion. Ne confondons pas, il y a peu de demandeurs d'asile. Ceux qui le demandent ont bien raison de le faire et on a raison, l'OFPRA notamment, d'examiner leur demande quand il s'agit de leur survie et qu'ils sont confrontés aux drames de la guerre et donc d'une expatriation dont ils sont les victimes.

En même temps, on entretient aujourd'hui la confusion ; Calais c'est autre chose. Il ne s'agit pas de demandeurs d'asile, il s'agit de gens qui veulent passer en Angleterre. Je dis cela parce que c'est une question qui dure depuis longtemps. La loi sur l'immigration – parce qu'il y a aussi une loi sur l'immigration – va dans le bon sens et j'espère qu'elle va être mise en œuvre rapidement. La loi sur l'asile allait dans le bon sens mais le délai était ramené à neuf mois. Il conviendrait que les moyens de l'Etat et de l'OFPRA soient tels et de manière décentralisée, notamment au niveau de toutes les structures, les CADAC, qui sont dans les départements et notamment à Paris pour accélérer les demandes d'asile, pour dire oui et mettre en œuvre les politiques qui permettent aux réfugiés de vivre, de se former et de travailler, ce qui sera d'ailleurs le cas pour les demandeurs en attente. Puis, ceux qui sont d'origine économique, donc d'un détournement du droit d'asile, qu'ils soient évidemment déchus de ce droit d'asile et en tirer les leçons après. Quand on est clair, il faut l'être jusqu'au bout. Les déboutés du droit d'asile ont vocation à repartir. Encore faut-il qu'ils aient

demandé l'asile. Il y a des gens aujourd'hui qui ne demandent pas l'asile et les autorités françaises souhaitent qu'ils demandent l'asile pour régler le problème.

Souvent, on entretient des confusions alors qu'il faut au contraire éclairer l'opinion publique sur ce qui est à faire, sur ce qui est fait. Pour l'instant, on va dans le bon sens mais il est vrai qu'il faut passer davantage aux actes.

Gérald BRIANT : Je pense que le vote va être unanime. Sur les responsabilités de la situation et pourquoi essayer de travailler en amont, j'ajouterais que les guerres sont les principales responsables de cette situation désastreuse que vivent aujourd'hui les migrants.

Je vous invite à aller faire l'expérience, voir sur La Chapelle, discuter avec les accompagnateurs des migrants et travailleurs sociaux qui sont là. On a affaire à des Irakiens en guerre, on a affaire à l'Erythrée, une dictature que vous connaissez où là le droit d'asile est automatique, et Soudanais encore en guerre. Aujourd'hui, le campement tel que vous le connaissez et que M. LISCIA a pointé, c'est cela.

On peut toujours penser qu'il faudrait faire une différence avec une migration économique mais, en l'occurrence, ce à quoi on doit s'occuper, c'est cela. Pour avoir travaillé sur les fichiers, l'essentiel de gens qu'on a mis à l'abri, c'est ce type de pedigree avec des gens qui viennent de situations de guerre ou de dictature. C'est vraiment ce public-là qui sont ici. On a très peu de Syriens par exemple sur le 18^{ème}. On a eu une seule évacuation avec très peu d'unités. Après cela correspond aussi à, on est Paris, on a des gens qui vont se casser les dents à Calais et qui reviennent après parce qu'ils se disent : oui, il faut peut-être passer à autres choses. On est sur cette circulation et avec ce type de population qui vient sur le 18^{ème}.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.15 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.16 Vœu du groupe EELV à Mme la Maire de Paris relatif la traverse Ney-Flandres

Philippe DURAND : La traverse Ney-Flandres, comme d'autres traverses, est en interrogation actuellement. Le financement de cette traverse repose en partie sur la Ville et non sur le STIF comme le Montmartrobus.

Des contraintes budgétaires souhaitent faire évoluer l'offre des lignes de traverse, pas que dans notre Arrondissement, la traverse du 13^{ème}, 14^{ème} et du 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Le budget

de fonctionnement pour ces lignes est de 3,3 millions d'euros par an. La Ville s'est engagée à effectuer une sortie de diesel pour ces lignes de traverse. Ce qui devrait prochainement arriver sur des bus électriques.

La ligne des Flandres est d'un apport primordial pour les personnes âgées et les familles des quartiers périphériques. C'est une des premières demandes exprimées avec force par le Conseil de quartier Charles-Hermite Evangile. Ces économies peuvent permettre d'ajuster l'offre de cette ligne. L'arrivée du T3 peut aussi certainement modifier les usages de transport au niveau de cette traverse 17, 18, 19^{ème}.

Sur proposition du groupe écologiste, le Conseil d'arrondissement demande à la Mairie de Paris de prendre en compte les spécificités locales pour cette traverse, quartiers enclavés, population de personnes âgées, équipements jeunesse dans l'évolution de l'offre nouvelle de ces lignes, en concertation avec l'Arrondissement et de s'engager au maintien de cette ligne ainsi revue dans une nouvelle convention avec la RATP, une convention sur huit ans qui doit être renégociée prochainement.

Félix BEPPO : Je vais rajouter deux ou trois éléments par rapport à ce que vient de dire M. DURAND sur les données notamment économiques. Il y a une réflexion engagée sur la pertinence des tracées, le coût de ces navettes puisqu'elles arrivent à échéance courant 2016 et l'occasion est de les relancer.

La question se pose sur la motorisation de ces véhicules. Trois traverses qui se renouvellent, c'est l'occasion de passer à l'électrique. L'électrique coûtant plus cher, il faut faire un certain nombre d'ajustements sur l'offre pour rendre adéquat ce surcoût lié au passage à l'électrique.

Puis, comme le suggérait M. DURAND, il y a de nouvelles offres sur certains secteurs, en particulier chez nous avec l'arrivée du T3 qui nécessite qu'on regarde le niveau d'offre qu'il peut y avoir, les dessertes, les itinéraires. Toutes ces réflexions nous conduisent, la Ville de Paris, à imaginer le moment venu, pour pouvoir réfléchir à nouveau sur toutes ces questions économiques d'itinéraire et de desserte de ces navettes.

Je remercie le groupe Europe écologie les verts pour ce vœu qui nous permettra de dire, notamment sur l'aspect concertation et sensibilisation que nous avons sur certains quartiers de la traverse qui nous concernent, Ney-Flandres, de ne pas abandonner un certain nombre de quartiers auprès desquels nous nous étions engagés fortement pour une meilleure desserte. Je pense en particulier à la cité Valentin-Abeille à laquelle nous sommes très sensibles. Qu'à partir de Valentin-Abeille et en touchant la ligne de tramway mais également la ligne 12 ou la ligne 2, la traverse permet tout cela. Il s'agit pour nous, dans les réflexions qui vont se poursuivre à partir de maintenant que la concertation soit la plus large et soit l'occasion de dire notre souhait de voir

maintenir les efforts pour que ces lignes, même si elles évoluent à la marge, permettent de desservir des quartiers qui nous préoccupent.

Je propose que le vœu soit voté tel que le groupe Europe écologie les verts le propose.

Eric LEJOINDRE : Que le débat soit bien clair, il s'agit de la deuxième version du vœu, celle déposée sur table que nous soumettons au vœu, mais M. DURAND avait de lui-même présenté cette seconde version.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous allons voter ce vœu. Nous aurions d'ailleurs voté le premier mais nous allons voter le second qui est présenté parce que c'est d'intérêt général. La mission de la Ville de Paris est bien la mobilité et de permettre le décroisement d'un certain nombre de territoires, notamment la cité Valentin-Abeille. On est intervenu en séance sur d'autres problèmes, c'est essentiel et il faut la mobilisation de tous pour que cela soit entendu.

Eric LEJOINDRE : C'est d'ailleurs un des sujets évoqués dans le projet de territoire que nous avons également adopté.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.16 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2016.17 Vœu du groupe PC-FDG à l'initiative de Mme Danièle PREMEL au Conseil d'arrondissement du 18e relatif à la création d'un Conseil des Enfants

Danièle PREMEL : A l'heure où l'on parle tant d'absence de dialogue entre les jeunes et le pouvoir public, de débat entre les générations, de liens distendus entre les habitants et les élus, de se réappropriation des valeurs de la République et de ses institutions démocratiques, il nous faut mettre en œuvre de nouvelles réponses pour que la démocratie fonctionne mieux.

Dans cette recherche, n'oublions pas nos futurs citoyens que sont les enfants. Ce qui nous paraît aller de soi pour l'éducation de la circulation ou des règles pour traverser une rue, il nous faut le dépasser pour mettre le vivre ensemble dans la République.

Cette éducation n'est pas à sens unique, elle interpelle autant les enfants, les jeunes, les adultes, les élus, dans le faire et le pouvoir d'agir. C'est le sens des conseils municipaux d'enfants et de jeunes qui existent dans 1 200 collectivités territoriales parmi lesquelles 463 sont fédérées au sein d'une association nationale des conseils d'enfants et de jeunes l'ANACEJ à laquelle adhère la Ville de Paris.

Fondée sur des notions de mixité, d'égalité, de respect des valeurs républicaines, les conseils municipaux d'enfants considèrent les enfants, quelle que soit leur nationalité, leur origine sociale ou leur âge, comme capable d'émettre un point de vue pertinent sur leur vie dans la Ville et sur les améliorations à y apporter. Par exemple, la Ville de Paris dans le cadre du budget participatif a fléché une somme de 10 millions d'euros dans les écoles.

La convention internationale des droits de l'enfant reconnaît aux mineurs des potentiels qu'ils peuvent investir au service de la collectivité apportant ainsi leur contribution au même titre que les majeurs. D'autre part, nous sommes tous ici attachés à la convention internationale relative au droit de l'enfant qui demande de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société et de l'élever dans l'esprit des idéaux de liberté, d'égalité et de solidarité. Il en est de même concernant notre adhésion à la charte européenne de participation des jeunes à la vie locale régionale.

En ce sens, il est possible de dire que les conseils municipaux d'enfants préfigurent un autre mode de démocratie locale dans laquelle se met en acte une participation plus active à la vie politique et un autre type de rapport entre les élus et la population. C'est pour cette raison que nous tenons à l'intituler : Conseil, pas municipal pour nous, mais d'arrondissement des enfants. Non pas pour copier les règlements internes de ces instances d'adulte mais pour signer qu'il s'agit bien d'un conseil de la chose publique et du bien commun et non pas d'un conseil de classe ou d'un atelier d'animation. C'est cette démarche qui est mise en œuvre depuis plusieurs années au sein des villes de Bordeaux, de Lyon et expérimentée dans le 11^{ème} arrondissement, permettant aux enfants une socialisation innovante et d'expérimenter un rôle social.

C'est pour cela que nous proposons la mise en place, avec l'aide de l'ANACEJ pour la rentrée 2016, une expérimentation de type Conseil d'arrondissement des enfants regroupant des élèves de CM1, CM2 de différentes écoles de notre Arrondissement qui pourrait être suivie pour l'année scolaire 2017-2018 par un prolongement sur les collèges et qui pourrait s'inscrire dans la dynamique des parcours citoyens prévus par l'Education nationale. Que dans une première étape d'expérimentation, le projet se mette en place dans des écoles volontaires sur deux quartiers aux caractéristiques sociologiques différentes.

Le suivi et le bilan de cette expérimentation nous permettra d'étudier et de se prononcer sur une extension de ce projet sur d'autres quartiers de notre Arrondissement. Je suis persuadée que notre Conseil soutiendra à l'unanimité ce vœu du groupe PCF front de gauche qui confirme la volonté de notre Conseil de promouvoir la démocratie dans une démarche qui m'est chère, celle de l'éducation populaire.

Eric LEJOINDRE : Quelques mots de Mme TRAJAN pour dire pourquoi nous soutenons cette initiative.

Violaine TRAJAN : Oui, nous soutenons évidemment cette initiative puisque quand il s'agit de stimuler l'engagement civique, il vaut mieux commencer tôt et là-dessus, nous nous rejoignons. Le chef de l'Etat lors de ses vœux à la jeunesse, proposait de faire commencer les parcours dès l'école élémentaire avec comme objectif de transmettre aux élèves les valeurs de la République et les moyens de s'accomplir.

Avec mes collègues, le Maire, Mme PREMEL, Mme DEMANGEL, M. DARRIULAT, Mme ROLLAND, M. BEPPO dans le cadre des discussions sur le vélo, Catherine LASSURE, nous nous interrogeons sur la manière de valoriser l'implication des enfants puisqu'ils s'impliquent, on le voit dans leur quotidien. Notamment quand nous étions allés déjeuner à la cantine avec les enfants de l'école Forest, c'était suite à une pétition qu'ils nous avaient envoyée pour discuter de la façon dont les menus étaient fabriqués, l'organisation de la cantine, etc. Il y avait une initiative intéressante autour de la chanson, portée par Graine de citoyens. Il y a souvent des visites de la Mairie du 18^{ème}, on accueille des groupes scolaires pour visiter la Mairie, pour chercher des symboles républicains ; des cérémonies de commémoration ont été redynamisées et aujourd'hui, les enfants sont présents sur le devoir de mémoire.

Vous avez cité les budgets participatifs. L'enveloppe de 10 millions d'euros va plus loin l'an dernier, les enfants pouvaient voter. Cette année, ils pourront discuter et proposer des projets. On pourrait continuer la liste et effectivement, c'est une bonne chose de pouvoir le mettre en place. Il faudra veiller à bien discuter des modalités de fonctionnement du rôle avec les écoles volontaires, les associations aussi, pour ne pas créer une instance qui s'essoufflerait assez vite. J'ai en mémoire les conseils d'arrondissement de la jeunesse qui ont finalement été arrêtés parce qu'ils ne marchaient pas, il y avait toujours la question de la représentativité, du rôle qui était posé. Expérimentons et pour travailler sur le rôle, dans un premier temps pour voir comment le faire évoluer l'année prochaine. Effectivement, on ne peut que voter ce vœu.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je note d'abord avec gourmandise que Mme PREMEL a cité Bordeaux qui a un temps d'avance et je m'en réjouis. Ensuite, je voudrais dire que nous allons voter ce vœu parce que la question du civisme est importante. J'ai été ému, comme vous tous, lorsque des enfants de nos écoles sont venus chanter ici lors de commémoration, notamment La Marseillaise. Il est absolument essentiel dans un monde qui vient, qui est de plus incertain et au moment où la société française peut être parfois fracturée où certains jours la divisent un peu plus, il est important d'assumer un patriotisme éclairé.

Un patriotisme éclairé veut dire qui rassemble tous les enfants quelle que soit leur origine, quel que soit leur quartier, quelle que soit leur condition sociale. Le patriotisme est l'amour des siens, sans distinction face à un nationalisme étriqué qui divise les citoyens. C'est aussi le devoir de l'école de la République de l'assumer.

Quand on voit des enfants qui s'approprient le chant de la République, voilà des exemples de ce qu'il faut faire pour démontrer que quelle que soit son origine, sa condition sociale, on appartient à la même nation, au même destin commun. C'est essentiel. C'est comme cela que je le vis, peut-être que certains le vivront différemment. Je voterai ce vœu parce qu'il est essentiel de montrer aux enfants qu'il y a des droits et des devoirs dans une République et de s'approprier les valeurs de cette République, plus tôt on le fait, mieux c'est.

Fadila MEHAL : Je ne veux pas être très originale en disant que ce vœu arrive à point nommé. Je salue d'ailleurs, à la fois, sa pertinence et son sens profond.

Un point me paraît important sur le vivre ensemble mais aussi sur le faire ensemble. Sur le fait que la chose publique est souvent décriée ; les élus, les premiers intermédiaires sont aujourd'hui, cloués au pilori. C'est une façon de réamorcer cette relation de confiance sur les questions de citoyenneté.

J'ai beaucoup aimé que cette démarche s'inscrive à partir de l'expérimentation, avant de la transférer. Par ailleurs, sur le fait de choisir deux écoles différentes, Mme PREMEL, c'est une façon de tordre le cou à ceux qui pensent que la citoyenneté ne peut concerner que les quartiers peu populaires. Il est important que cette citoyenneté soit l'apanage de tous les quartiers. Bien évidemment, je voterai ce vœu.

Douchka MARKOVIC : Les écologistes sont favorables au développement de la démocratie participative. Nous la portons et l'encourageons. Nous pensons également qu'elle doit commencer le plus tôt possible et les conseils municipaux d'enfants sont une réponse.

Cet apprentissage ne doit pas se caler sur le modèle adulte mais plutôt accepter la créativité des enfants, accepter qu'ils dirigent et mettent en place des instances qui leur ressemblent et qui fassent ressortir leurs intérêts, leurs points de vue. Une démocratie participative qui englobe tous les enfants et qui va davantage vers la médiation, la concertation que la représentation. Pourquoi pas, avec des représentants tournant pour que tous puissent bénéficier de cet apprentissage. Nous sommes favorables à ce vœu mais nous devons penser cette instance avec eux et pour eux.

Eric LEJOINDRE : Je me réjouis que ce vœu fasse l'unanimité parce qu'il s'agit aussi de la place des enfants dans la Ville. On sait à Paris à quel point la Ville a exclu de très nombreuses années les enfants de l'espace public mais aussi de nos instances de démocratie.

Le budget participatif a permis de remettre l'enfant au cœur de notre démocratie en permettant, notamment aux plus jeunes, de voter. Il faut entendre leur parole parce qu'ils font partie des plus fragiles. Des plus fragiles, ce qu'on entend le moins, on a très longtemps exclu le vieux de Paris, on a très longtemps exclu les personnes déficientes mentales, on a longtemps enfermé les enfants

dans leurs appartements ou sur les trottoirs ou dans les parcs. C'est essentiel qu'on puisse leur permettre de se réinstaller en Ville.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.17 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2016.18 Vœu du groupe PC-FDG au Conseil d'arrondissement du 18e relatif à une fête de la binationalité

Hugo TOUZET : Notre vœu s'inscrit dans le débat que personne n'ignore, celui d'inscrire dans la réforme constitutionnelle la déchéance de nationalité pour les Français binationaux. Vous connaissez notre position qui est que cette mesure est à la fois inefficace et en plus dangereuse parce qu'elle exacerbe les tensions au sein d'une population qui a besoin, plus que jamais, de lien social et de vivre ensemble.

On considère qu'une telle mesure vise à stigmatiser les personnes ayant une binationalité et on s'y oppose. On n'est pas ici au Parlement, d'ailleurs, presque personne autour de cette table n'est parlementaire, donc on n'est pas là pour voter pour ou contre la déchéance de nationalité. Chacun fera son choix dans le lieu approprié.

Par contre, que pouvons-nous faire, élus locaux ? On peut envoyer un message politique, un peu différent que celui qu'envoie le Gouvernement et c'est le sens de ce vœu, qui invite à faire vivre le vivre ensemble. Donc, à tourner en positif cette binationalité puisqu'elle est au centre du débat, à en faire une force, une richesse. Pour cela, on propose cette fête de la binationalité en mettant en avant, non pas les dangers présumés de nos concitoyens binationaux mais cette richesse et cet apport pour notre pays.

Eric LEJOINDRE : Je vais expliquer pourquoi je vous inviterais plutôt à ne pas voter ce vœu. D'abord, le débat sur la question de la déchéance de nationalité ou sur la révision constitutionnelle est publique, les projets de loi d'application sont connus et ne visent en aucun cas les binationaux, qui ne sont pas d'ailleurs dans la réforme de la constitution. C'est ce qui a été dit depuis le départ, d'abord, les terroristes.

En France, on a une culture d'une nationalité d'adhésion. On considère que sont Français tous ceux qui déclarent vouloir l'être et partagent nos principes, nos valeurs.

Quel que soit le moment ou la façon dont ils ont acquis la nationalité, cette conception de la nation de gauche a du sens et elle est partagée très largement, y compris par la droite. C'est bien de

considérer que tous ceux qui partagent nos principes, nos valeurs, notre envie de vivre ensemble peuvent être Français, qu'il soit né Français ou qu'il ne le soit pas. C'est une conception progressiste. Avant la Révolution, on était des sujets du Roi de France, on est devenu des citoyens qui décident, qui choisissent d'être ensemble et de se reconnaître dans un certain nombre de principes et de valeurs, résumés dans nos droit positif et principes républicains.

Si je reconnais que les citoyens, quel que soit leur état face à la nationalité, qui vivent sur notre territoire qu'il soit Français ou pas Français, beaucoup d'habitants du 18^{ème} apportent énormément de choses dans cette Ville et ne disposent pas de la nationalité française, soit qu'ils ne le souhaitent pas, soit qu'ils n'en disposent pas et qui ne sont pas moins citoyens que ceux de nationalité française ; qu'on ait une seule nationalité, qu'on en ait deux ou trois, on est tous équivalamment Français.

Le fait d'avoir une nationalité supplémentaire, qu'on la subisse parce qu'on peut aussi subir une double nationalité quand on a la nationalité d'un Etat qui ne permet pas de s'en défaire et c'est le cas d'un certain nombre d'Etats, y compris européens ; quand on est né Italien, qu'on le veuille ou pas, on resterait Italien toute sa vie et même si on n'y a jamais mis les pieds, même si on n'y a jamais voté, même si on ne dispose pas d'un passeport ou d'un papier d'identité italien, on reste Italien. Ce n'est pas le cas de la Nation française, je considère qu'être bi, tri, quadri ou uninational n'a aucune espèce d'influence sur son caractère, ni de citoyenneté ni de qualité. Donc, je considère qu'il n'y a aucune raison de fêter plus ou moins les binationaux que les autres. Il y a une fête de la nationalité en France, c'est le 14 juillet et elle rassemble très largement tous ceux qui sont Français. On n'est pas moins Français ou plus Français d'ailleurs, puisqu'on est Français et on a une autre nationalité.

Pour autant, depuis notamment les attentats du mois de novembre, on réfléchit avec mon équipe et notamment Mme PREMEL, Mme AKKARI à organiser un certain nombre d'événements autour de la question la République, autour de la question de liberté, une sorte d'université populaire qui nous amènerait à repenser ces questions et à faire adhérer un maximum d'habitants à ce qui fait le fait d'être Français et de nous rassembler. Bien sûr, la question de la mixité et du multiculturalisme, de l'apport de chacun à la nation, peut tout à fait trouver sa place dans cette programmation mais certainement pas dans une fête qui au fond, finirait pas séparer ceux qui seraient binationaux de ceux qui ne le seraient pas.

Voilà pourquoi si vous ne retiriez pas votre vœu – ce que je souhaite – j'appellerais à voter contre. Non pas que je considère qu'être binational soit un problème, loin s'en faut, mais je crois qu'il y a sur le fond et sur les principes une différence d'analyse difficile à résorber. En tout cas, je ne fêterai pas les binationaux plus ou moins que les autres nationaux, bi, tri ou quadri.

Fadila MEHAL : Je vais vous surprendre mais je souscris complètement à votre argumentaire.

Eric LEJOINDRE : Ce n'est pas de droite, c'est républicain. Mais dans certains pays, le républicanisme est de droite. Dans d'autres pays, on l'appelle le conservatisme.

Gérald BRIANT : Juste un bémol. Dire que les projets de modification au Parlement tels qu'ils étaient proposés ne visaient pas les binationaux, mais la conséquence, que va-t-il se passer ? Les apatrides posent un problème et c'est une conquête de l'ONU d'avoir lutté contre l'apatridie et qui fait qu'il faut que chacun ait une nationalité.

On ne pourra s'en prendre en termes de déchéance qu'à des personnes qui ont au minimum deux nationalités. La conséquence de ce qui va être voté sera plus redoutable parce que ce que je considère c'est qu'avant, tel que cela avait été proposé, c'était clair. Le Président de la République au Congrès de Versailles avait dit des choses. Cela pose des problèmes de droit qui équivalent à résoudre la quadrature du cercle. Aujourd'hui, on essaie via un subterfuge, parce qu'on n'assume pas le débat, de faire croire qu'on va le faire. Je trouve cela encore plus redoutable dans le procédé.

La deuxième remarque, de dire d'opposer le fait de fêter cette diversité de nationalités et des gens qui sont binationaux, qui vivent avec cela. Quand vous discutez avec des gens qui ont deux nationalités pour qui c'est une fierté, un enrichissement, qu'ils ont même des fois envie de le partager, de le faire savoir et d'expliquer pourquoi ils sont contents de pouvoir participer à l'avenir de deux pays, d'une certaine manière ; l'opposé, en disant qu'en fêtant la binationalité des gens, on s'en prendrait à la nationalité française. Non, je veux bien tout entendre mais là, cela s'appelle un peu pousser le bouchon et je pratique l'euphémisme là.

Le fond, c'est un vœu qui dit : oui, la binationalité, il y a des gens qui ont cette chance de l'avoir, c'est très bien. Il faut en faire une fierté et il ne faut pas stigmatiser parce que ces gens ont été stigmatisés. Vous avez sûrement discuté avec des gens qui se sont sentis visés en se disant : mais pourquoi on s'en prend à moi, qu'ai-je fait, pourquoi nous, binationaux, il faudrait un dispositif supplémentaire pour pouvoir nous châtier tel que le propose le Président ?

C'est dommage. Je vois le positionnement tel qu'il est fait du Maire du 18^{ème} par rapport à ce qu'est le 18^{ème}, je considère que c'est une erreur politique de ne pas accéder à une revendication positive, qui appelle surtout à du vivre ensemble.

Eric LEJOINDRE : Le vœu ne porte pas sur la question de la déchéance de la nationalité en soi. Donc, je ne vais pas reprendre tout l'argumentaire mais je ne voudrais pas laisser l'analyse que M. BRIANT fait de mes propos rester sans réponse.

Soit, le sujet c'est de parler de la nation et de la nationalité. Dans ce cas, je le considère et je l'assume qu'il n'y a pas de meilleur ou de moins beau Français en fonction du nombre de nationalités qu'ils ont ou qu'ils n'ont pas. Je ne vois pas le sens, même pour le célébrer, de mettre de côté une partie des Français au motif qu'ils auraient une autre nationalité. Certains en sont heureux, d'autres peut-être s'en fichent, d'autres encore souhaiteraient n'être que Français mais ne peuvent pas se défaire d'une autre nationalité acquise par le sang ou autres raisons.

On ne peut pas à la fois rejeter à juste raison le fait de diviser les Français, ceux qui ont la nationalité française, en fonction de leurs origines et dire qu'il y a des Français différents. Il n'y a pas de Français différents, il n'y a que des Français.

D'ailleurs, si on retient cette notion que la Nation française est une nation d'adhésion et que le fait de participer à la Nation est d'abord une volonté commune d'être ensemble, la question de la déchéance se pose différemment, s'agissant de gens qui, de fait, ne souhaitent pas ou ne participent pas à des valeurs de la France, mais ce n'est pas le sujet.

Pierre-Yves BOURNAZEL : D'abord, avant d'arriver au vœu puisque le débat a été posé sur la question de la déchéance de la nationalité, permettez-moi de donner mon point de vue.

Il s'agit d'une réforme constitutionnelle qui évoque deux points : l'état d'urgence est une mesure efficace, je l'estime. Ce débat peut avoir lieu mais il n'y a pas que des questions non efficaces dans la réforme constitutionnelle. Ensuite, il y a la déchéance de la nationalité et ni le Président ni le Premier ministre, personne n'a dit que c'était efficace. Ce n'est pas la recherche du but, c'est une réforme symbolique et une certaine idée que l'on se fait de la France et de la République. Cela veut dire qu'au fond, qu'on soit national ou binational, quand on tue des Juifs parce qu'ils sont Juifs, des policiers parce qu'ils sont des policiers, des journalistes parce qu'ils sont des journalistes ou de simples citoyens qui sont au bord d'une terrasse de café parce qu'ils s'y trouvent là par hasard, au fond, on n'est plus digne d'être Français. On n'est plus digne des valeurs, de l'histoire et de la culture de la France et de la République française.

C'est tout ce que dit la déchéance de la nationalité. Elle ne doit pas distinguer, je suis d'accord, entre les nationaux et les binationaux. C'est un point important. C'est la raison pour laquelle je pointe une contradiction dans le vœu posé. C'est-à-dire qu'au fond, vous êtes contre, pour ne pas distinguer entre les citoyens et là, vous faites une distinction entre deux catégories de citoyens, entre les nationaux et les binationaux. Quand on est binational, on est national comme un autre national qui n'est pas binational. On a besoin de cohésion. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas votre vœu.

Loïc LORENZINI : Ce vœu est en réaction au projet de réforme constitutionnelle visant à déchoir de leur nationalité française les binationaux. C'est bien que le Conseil d'arrondissement se saisisse

de cette question même si elle est plutôt liée à l'Assemblée nationale. Nous-mêmes écologistes avons réfléchi à comment s'en emparer et avoir un échange là-dessus au Conseil d'arrondissement. Je trouve que le PC mette le doigt dessus, surtout dans le contexte politique actuel compliqué. Ce projet de loi semble être un coup de canif sur la nationalité, le code de la nationalité et du droit du sol.

Là où on a du mal à atterrir, c'est sur le délibéré et le fait de fêter la binationalité qui semble être plutôt un symbole stigmatisant la binationalité parce qu'il n'existe pas de statut de la binationalité, on est franco ou autres nationalités mais pas binational. Donc, c'est dommage d'atterrir sur ce délibéré.

C'est pour cela que nous nous abstenons, nous ne voterons pas contre et je nous encourage collectivement à réfléchir par rapport à des manifestations qui existent déjà dans le 18^{ème}. Je pense, par exemple, à la semaine de la solidarité organisée par Mme VERISSIMO, par la délégation de la solidarité internationale. Peut-être dans ce cadre-là, de choses déjà existantes, que la Municipalité pourrait marquer le coup sur la nécessité davantage du vivre ensemble.

Daniel VAILLANT : M. le Maire, je partage votre argumentation. Je souhaiterais que nous n'oublions pas trop vite les drames du mois de janvier et de novembre. Le temps passe vite ; les médias, les campagnes ont tendance à ce qu'on oublie.

Deuxièmement, je n'oublie pas le 16 novembre à Versailles. Tout le monde était debout et applaudissaient sans exception.

Troisièmement, le Maire avait raison de dire qu'il faut quand même s'en tenir aux textes. Le texte de révision de la Constitution ne comporte que l'Etat d'urgence qui apparaît utile, à mes yeux, y compris en termes de protection et deuxièmement la déchéance.

A aucun moment, il n'y a aucun texte d'actualité sur la déchéance de binationaux. Il y a des textes d'application si la révision constitutionnelle est adaptée, qui renvoient à des décisions de déchéance par la Justice, pas par l'administration ou le Conseil d'Etat. Donc, pas d'automaticité. Il faut revenir à des choses sur ce débat qui ne s'éloignent pas trop de la réalité. Comme l'a dit le Maire, cette question vise des terroristes. Personne ici n'a envie de défendre la cause. En tout cas, ces terroristes, morts ou échappés, ne revendiquent pas d'être Français. Ils déchirent leur papier, leur nationalité. Il faut rappeler cela avant d'appréhender les autres sujets.

Le vœu était inspiré par ce débat mais qui nous dit : fêtons la binationalité. Je suis désolé, je reprends l'argumentation du Maire en l'accentuant encore. Je ne veux pas voter un vœu qui sépare. Je suis surpris que personne ne parle des gens devenus nationaux par naturalisation. On en

accueille ici et je trouve cela très bien, une ou deux fois l'année, parce que ce sont des gens qui ont choisi la nationalité française, qu'ils gardent ou pas une double nationalité après, mais tout le monde a l'air de les oublier gentiment. Pour moi, un naturalisé vaut bien un binational, un uninational. On n'a pas à faire de différence, donc ni à fêter les uns ou les autres.

Par ailleurs, chaque Français naturalisé de plus de dix ans, de moins de dix ans, uninational ou binational ou trinational, la fête, c'est le 14 juillet. C'est la fête de tout le monde.

Voilà pourquoi je suis résolument contre ce vœu. Cela n'empêchera pas de faire toutes les fêtes possibles et imaginables mais ne faisons pas le tri entre les Français.

Philippe DARRIULAT : Je suis perplexe devant ce vœu. On voit bien ce qu'il cherche, il cherche à introduire un débat sur la déchéance de la nationalité dans ce Conseil municipal. C'est un débat sur un texte dans lequel j'avoue que je ne me retrouve pas, mais qui évidemment n'a pas sa place au Conseil d'arrondissement. C'est donc par d'autres biais que vous proposez d'y venir, ce qui me surprend énormément. Autant c'est une question qui peut se poser, on a des cadres pour la poser.

Personnellement, je vois mon cadre partisan dans lequel ce débat doit avoir lieu. Je vois aussi d'autres expressions plus liées à mes activités professionnelles avec un certain nombre de collègues comme Patrick VIEL, Pierre ROSANVALLON, Patrick BOUCHERON avec lesquels nous travaillons pour réfléchir ces questions, sur le plan des collègues universitaires mais ne posons pas ici le débat.

Proposer un vœu pour faire une fête en désignant et en isolant spécifiquement les doubles nationalités, cela me paraît exactement le contraire de ce qu'on cherche. Je comprends bien ce qui se passe, on veut poser le problème mais on ne sait pas comment le faire pour ne pas dire qu'on sort du Conseil d'arrondissement et du coup, on le pose à la façon la plus maladroite puisque elle sert l'idée d'isoler, désigner la catégorie des doubles nationalités.

C'est un vœu maladroit qui part, de mon point de vue, d'une bonne intention. C'est pour cela que je ne le voterai pas. J'ai presque même envie de demander de le retirer au regard de cette discussion et d'y re-réfléchir, sans trop d'illusion.

Eric LEJOINDRE : J'imagine qu'il est maintenu, M. TOUZET ?

Hugo TOUZET : Le débat était fourni avant de rentrer sur le vœu. J'ai bien compris que M. BOURNAZEL avait une certaine idée de la France qui apparemment est la même que celle portée au Gouvernement. Mon idée de la France, c'est la déclaration universelle des droits de

l'homme qui dit qu'on ne fait distinction dans la loi entre les Français selon leur origine. En l'occurrence, ce texte-là introduit une différence entre la loi, mais peu importe.

Le fait est que je vais appeler à maintenir ce vœu parce que je suis d'accord avec ce que vous avez dit M. le Maire, avec cette idée qu'on est tous équivalement Français, qu'il n'y a pas des moins ou des plus Français que d'autres. Même pour aller plus loin, j'aurais aimé qu'on n'ait pas à déposer ce vœu et que la binationalité en 2016 ne soit pas un sujet. Malheureusement, ce n'est pas le cas parce que le Gouvernement en a décidé autrement ; parce qu'on a envoyé un message de défiance au mépris de notre Constitution à nos concitoyens binationaux.

Vous l'avez dit M. VAILLANT, cette mesure ne concerne pas les terroristes puisqu'ils n'en ont strictement rien à faire, ils ne se reconnaissent pas dedans, eux-mêmes réfutent le fait d'être Français. A qui s'adresse-t-elle alors si ce n'est, justement, à nos concitoyens qui sont des binationaux et qui eux, par amalgame – même si évidemment ils ne seront pas concernés par cette réforme – peuvent se sentir visés ? Ce n'est pas nous, avec ce vœu, qui introduisons une distinction. La distinction, elle est là, elle est posée, elle est dans l'opinion publique.

Les personnes qui sont aujourd'hui binationaux mais à tort ou à raison se sentent stigmatisées, discriminées. Nous, ce qu'on dit c'est qu'on essaie de retourner cela. On n'introduit pas une discrimination, on part d'une discrimination qui existe pour dire : mais vous n'avez lieu d'avoir honte, vous n'avez pas lieu d'être coupables d'être binationaux. On souhaite, au contraire, mettre cela en avant et en faire une richesse. Il y a un consensus sur le fait que les femmes dans notre société subissent un certain nombre de discriminations, est-ce qu'on considère qu'on divise et discrimine quand on fait une journée pour parler plus précisément de ces droits, quand on fait le 8 mars pour mettre en avant les droits des femmes ? Je ne considère pas qu'on fasse une discrimination entre les femmes et les non-femmes. Quand on fait la journée des marches des fiertés pour les LGBT, je n'ai pas l'impression qu'on fait une discrimination.

Pour que ce soit clair, en tout cas puisque chacun votera en son âme et conscience, dire qu'on veut faire une fête de la binationalité ne veut pas dire qu'on considère que les binationaux sont plus ou moins Français que les autres. Cela veut dire qu'on considère que les binationaux sont discriminés ou en tout cas se sentent comme tel, ce qui amène aux mêmes conséquences. Nous souhaitons y répondre. En tant qu'élus locaux, on n'a pas à se positionner. J'espère M. VAILLANT mais là, j'interpelle mon député. Je n'interpelle pas et ce n'est pas le lieu pour le faire mais j'interpelle le député de ma circonscription, je n'interpelle pas mon collègue élu du 18^{ème} que vous vous opposerez à cette loi au Parlement. Mais la question n'est pas là. On n'est pas fait pour débattre pour ou contre la déchéance de nationalité. Qu'est-ce que nous pouvons faire en tant qu'élus d'un arrondissement qui compte un grand nombre de binationaux ? Qu'est-ce qu'on peut renvoyer comme message politique qui ne soit pas le message politique de défiance envoyé par le Gouvernement ?

On peut envoyer un message de vivre ensemble. C'est le sens de ce vœu, cela ne va pas plus loin, cela ne pose pas de discrimination dans la société. Je regrette qu'il ne soit pas voté plus largement. Simplement, je vous inciterais à lire Mme TAUBIRA qui a écrit, en étant membre du Gouvernement qui s'oppose, un vrai pamphlet contre la déchéance de nationalité et écouter de l'autre côté de l'échiquier politique M. DEVEDJIAN qui n'est pas vraiment parmi les personnes avec qui j'ai le plus d'affinité politique, mais qui a également un discours qui me convient parfaitement sur la déchéance de nationalité. Cela rejoint ce qu'on disait au début que ce n'est pas une question de droite et gauche, mais de la conception de notre pays et de l'image qu'on renvoie à nos concitoyens, qu'ils soient binationaux ou pas.

Eric LEJOINDRE : Je ne vais pas reprendre l'argumentation, elle a eu lieu largement. Je vous invite à voter sur le texte du vœu qui a été déposé mais pas sur les intentions supposées des uns et des autres. En l'occurrence, le texte proposé est de mettre à part, même si c'est pour les célébrer, une partie des Français, je pense que ce n'est pas une bonne idée. Voilà pourquoi je vous invite à voter contre ce vœu et que je le mets aux voix. Il est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.18 à la majorité soit 5 voix pour (Mme BELEM, M. BRIAND, M. TOUZET, Mme MEZENCE), 31 voix contre dont 6 pouvoirs (PS/LR-CI/NI/) et 9 abstentions dont 2 pouvoirs (EELV – Mme PREMEL).

DELIBERATION : 18.2016.19 Vœu du groupe PC-FDG au Conseil d'arrondissement du 18e relatif au parrainage républicain

Ian BROSSAT : Il s'agit d'un vœu présenté par les élus communistes front de gauche et élus Europe écologie les verts. Il fait suite à la mobilisation très importante de parents d'élèves de l'école Pajol pour obtenir la libération d'un papa d'une fille de cinq ans, scolarisées dans cette école, M. Gao PENG. Il s'agit d'un papa sans papier, Chinois, très investi dans la vie de l'école et il a fallu cette mobilisation pour obtenir que ce père d'élève puisse être libéré du centre de rétention dans lequel il était depuis le mois de décembre.

Il faut saluer la mobilisation des parents qui ont d'ailleurs beaucoup interpellé les élus. Un certain nombre d'entre eux sont intervenus pour obtenir cette libération. Au passage, cette affaire témoigne du fait que la politique du Gouvernement en matière d'immigration est loin d'avoir changé du tout au tout par rapport à ce qu'on connaissait sous Nicolas SARKOZY.

C'est la raison pour laquelle, nous souhaitons, à travers ce vœu, organiser la solidarité avec les enfants menacés par ces séparations dues à des arrestations de sans-papiers. Nous souhaitons, par conséquent, que le 18^{ème} puisse organiser en Mairie des parrainages d'enfants sans papier avec des élus mais aussi les associations et les citoyens qui souhaitent se mobiliser à leurs côtés.

Eric LEJOINDRE : Vous avez une version amendée du vœu sur laquelle, je vous inviterais à voter, qui consiste à considérer qu'effectivement, il serait souhaitable, comme c'est le cas dans la quasi-totalité des arrondissements au moins de gauche, je ne sais pas ce qu'il en est des arrondissements de droite de Paris, qu'on puisse, pas forcément organiser nous-mêmes mais accueillir en Mairie et avec les élus qui le souhaiterons des cérémonies de ce type qui ont un caractère certes symbolique mais qui doivent aussi engager les futures marraines ou parrains à accompagner les personnes qu'ils parraineront dans les démarches administratives qu'ils ont à conduire et il est utile que cette organisation soit faite en lien avec des associations reconnues, essentiellement RUSF dans la plupart des arrondissements qui suivent de plus près que nous ce type de situation.

Je voudrais revenir sur un certain nombre d'éléments dans la discussion. D'abord, pour dire que dans le 18^{ème}, M. VAILLANT avant moi ou moi-même et puis l'ensemble des élus, nous préoccupons depuis de très nombreuses années de la situation des personnes qui habitent sur notre territoire qui sont intégrées, qui ont leur vie et qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas accès à un titre de séjour. On a accompagné avec beaucoup d'efficacité un certain nombre de situations à tel point d'ailleurs que les associations, notamment les RUSF, demandent qu'on organise ce type de parrainage, en plus de tout le travail fait. C'est tout à fait utile si la demande existe, qu'on puisse y répondre et y répondre positivement.

Voilà pourquoi je vous invite à voter la deuxième version du vœu, qui a pour principale modification d'émettre le vœu que la Mairie du 18^{ème} – et non plus directement le Maire – accueille un parrainage républicain en lien avec une association reconnue. Ce qui, à mon avis, est plus dans le sens de ce qu'on doit faire puisque notre objectif n'est pas de communiquer sur le fait que nous soutenons des personnes éventuellement sans papier mais d'être efficace et de travailler auprès de ces personnes. A ce titre, travailler avec une association reconnue me paraît indispensable pour que nous aboutissions.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je ne voterai pas ce vœu pour plusieurs raisons. D'abord, chaque cas pourrait être discuté et regardé de près mais nous sommes dans un Etat de droit.

Dans un Etat de droit, chaque citoyen est libre de soutenir tel ou tel cas, c'est l'engagement politique et militant, et tout à fait respectable. Mais dans un Etat de droit, chacun est libre de défendre ses droits. Toute personne concernée, dont les sans-papiers, peut aller en justice, faire valoir ses droits. Puis, il y a une décision qui s'impose : soit vous êtes régularisé, soit vous avez vocation à quitter le territoire. C'est la loi de la République. Vouloir interférer dans cette vision de l'Etat de droit et d'édition de justice est un acte militant, respectable, je ne le juge pas mais ne peut pas être cautionné par une collectivité.

Loïc LORENZINI : Je voulais commencer mon intervention à rendre hommage aux Parisiens et aux Parisiennes et particulièrement ceux du 18^{ème} qui ont toujours montré beaucoup de solidarité devant

des difficultés rencontrées par un certain nombre de populations. Pendant la crise des réfugiés, par exemple, les habitants ont fait vraiment preuve d'une grande solidarité en apportant de la nourriture, des couvertures et ont toujours manifesté une solidarité dans cet Arrondissement qui, de tradition, est un arrondissement d'accueil et de droit.

Les élus écologiques, en 2007, organisaient, pilotaient une session de parrainage et moi-même j'ai été parrain. Juste en quelques mots, témoigner de cette expérience, il faut dans le parrainage ne pas y voir une formule gadget ou un symbole de communication. Le parrainage, c'est vraiment l'appui, l'accompagnement d'une personne et de sa famille. C'est tisser des liens. C'est apprendre à la connaître et partager avec lui sa façon de vivre, lui faire découvrir la ville. Ce n'est pas accessoirement l'aider dans ses démarches administratives.

A ce sujet, je voudrais insister. C'est une piste originale et bénévole pour mieux accueillir des personnes qui sont seules parfois et qui pourtant travaillent en France, ont des fiches de paie mais qui ne suffisent pas à ce qu'elles aient une régularisation. J'invite tout le monde à voter pour ce vœu parce qu'encore une fois, derrière, il s'agit d'être concret. Je trouve cela positif qu'on ait ajouté la présence d'associations. Encore une fois, ce n'est pas anecdotique d'être parrain. On ne s'improvise pas parrain ou marraine de personne en voie de régularisation. C'est quelque chose qui participe du vivre ensemble et une très belle expérience.

Eric LEJOINDRE : Je voudrais rassurer ou rappeler à M. BOURNAZEL que, bien sûr, seuls les élus volontaires seront amenés à parrainer s'ils le souhaitent ou pas. D'ailleurs, une personne qui n'a aucun rapport avec le fait d'être élu et des citoyens non élus pourront tout autant y participer s'ils le souhaitent. Je vous propose de mettre aux voix la version amendée du vœu.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.19 à la majorité soit 35 voix pour dont 3 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV), 8 voix contre dont 3 pouvoirs (LR-CI) et 2 abstentions (Mme LASSURE et Mme MEHAL).

DELIBERATION : 18.2016.20 Vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à Mme la Maire de Paris relatif à la création d'une Balade verte des Puces

Christian HONORE : Ce vœu m'a été inspiré par des associatives qui avaient travaillé lors du budget participatif. Ils ont présenté ce projet qui a été refusé. J'ai trouvé cette idée très bonne.

Ce sont eux qui ont travaillé de longs mois pour créer une balade verte qui irait de la porte de Saint-Ouen à la porte d'Aubervilliers. Ils ont élaboré un schéma et ont fait preuve de beaucoup d'inventivité et de talents ; il y a eu une grande mobilisation des habitants du quartier. Il s'agit des grandes résidences de logements sociaux qui se trouvent entre la porte de Saint-Ouen et la porte

d'Aubervilliers. Il me semblait opportun que nous penchions sur cette question et votions un vœu en cette faveur, quitte à revenir vers les initiateurs de ce projet et voir la faisabilité. Bien entendu, il ne s'agit pas de faire une balade verte en cheminement végétalisé avec des parcours sportifs et toutes sortes d'équipements. Il ne s'agit pas pour eux de faire cette opération sur le court terme mais que cela serait une opération sur plusieurs années.

Vous allez me dire : il s'agissait d'une proposition d'un budget participatif non validée, donc on ne voit pas pourquoi on voterait. Je fais les questions et les réponses, cela va vous éviter de faire cette réponse aussi rapide et d'essayer de faire un peu plus marcher votre inventivité pour me dire pourquoi vous allez refuser ce projet qui est d'intérêt général.

Lorsque je vois, par exemple, que pour le budget participatif, vous avez accepté des projets beaucoup plus chers et qui auraient pu être financés par la Ville, je crois que là, ce serait une bonne façon de satisfaire la demande de ces personnes qui ne font pas partie d'une population favorisée, qui se sont beaucoup investis. Cela serait rendre justice au travail qu'ils ont prodigué sur ce projet. Peut-être ne pas le mener dans son entièreté ni dans sa complexité mais que les services techniques, par exemple, prennent attache avec les responsables des associations et habitants, voir dans quelle mesure on pourrait satisfaire leur demande.

Eric LEJOINDRE : Malheureusement, vous ne faites pas encore les questions et réponses. Et vous d'ailleurs, ne vous préjugez pas tout le temps de façon très juste des réponses qu'il était prévu que nous vous fassions. D'ailleurs, je crois que nous avons encore un travail de pédagogie assez important à faire sur ce qui est le budget participatif, comment il fonctionne, en quoi il est un instrument de démocratie supplémentaire et pas un outil ou un gadget.

Je vais demander à M. DURANT de vous répondre puis nous passerons au vote.

Philippe DURANT : J'ai été très surpris qu'un projet du budget participatif soit transformé en vœu. J'espère que cela sera le dernier, sinon il y a encore 51 projets qui ont été refusés, donc on a encore du grain à moudre, on va pouvoir s'amuser longtemps sur cette ritournelle.

Ceci dit, le projet tel qu'il est de balade verte aux Puces, à ma connaissance, n'allait pas de la porte d'Aubervilliers à la porte de Saint-Ouen. Tel qu'il est défini dans le projet du budget participatif, il considèrerait les espaces entre les deux jardins Binet jusqu'à Claude-Bernard. Il y a une partie qui était de ce qu'on fait du mail Binet par rapport au square Marcel-Sembat, par rapport à square Binet et comment on va les rapprocher.

Ce collectif, avec différentes associations etc. avec l'appui de l'équipe de développement local sur la porte Montmartre a reposé cette balade verte des Puces telle qu'elle a été dénommée, après une

balade exploratoire sur le quartier de la porte Montmartre. Il a été refusé. J'aurai préféré qu'il soit voté mais il n'a pas eu l'assentiment des Parisiens du 18^{ème} arrondissement.

Ceci dit, le rapprochement des jardins Binet et Marcel-Sembat est exploré. Les services des espaces verts y ont travaillé. Un projet est en cours de fabrication qui devrait être proposé prochainement au conseil de quartier, vers le mois de mars. Ce même collectif retravaille aussi sur le mail Huchard, va redéposer un projet pour la prochaine édition du budget participatif et les services ont travaillé à ce projet puisqu'il avait validé et chiffré à 600 k€.

Sur la continuité de ce projet, on va y travailler mais aussi sur d'autres projets refusés dans le budget participatif. A titre d'exemple, la place d'Ornano, en tout cas pour ce qui concerne les projets autour de la végétalisation, a été végétalisée avec un groupe d'habitants, avec l'appui de la DEVE et de moi-même. Sur d'autres lieux comme la rue Montcalm-Marcadet, c'est pareil, on a avancé. Sur les différents projets, on essaiera de revenir vers les personnes qui les ont déposés pour voir comment elles veulent continuer, ou pas. Des personnes me disaient qu'en fin de compte, ce n'était pas une bonne idée, etc. Donc, on verra mais il n'y a pas besoin de venir déposer des vœux pour faire avancer des dossiers.

Caroline NEYRON : Merci beaucoup de saluer la créativité des habitants et leur engagement, qui a été possible grâce au budget participatif. Nous saluons aussi les belles initiatives et dynamiques citoyennes mises en place grâce à ce dispositif. Cela a permis de faire émerger des projets très intéressants et qu'on va continuer à suivre.

Vendredi, nous réunissons tous les porteurs de projets qui n'ont pas été désignés par les habitants du 18^{ème} pour être réalisés dans le budget participatif de cette année. Mais aussi les porteurs de projets qui n'ont pas passé les premières barres de sélection des directions pour continuer à les mobiliser, continuer à suivre leurs projets et accompagner leur dynamique. De la même manière, mercredi, nous réunissons les porteurs de projets désignés pour continuer à travailler avec eux sur la mise en place de leurs projets.

Pour nous, ce sont des dynamiques citoyennes qui ne sont pas seulement sur une année mais qui se sont enclenchées et que nous aurons à cœur de suivre et d'accompagner pendant les prochains mois. Par ailleurs, ce n'est pas la Mairie qui a choisi les dix projets qui seront réalisés cette année mais les Parisiens habitants du 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : Un mot, pour retirer votre vœu ? Non, un mot pour nous dire pourquoi vous ne retirez pas votre vœu ou pourquoi vous le maintenez ?

Christian HONORE : En effet, je ne dois pas faire les questions et les réponses et permettez-moi de me laisser libre de ce que je dois dire.

M. DURANT, je dois vous dire une chose et je le dis très sérieusement : vous n'avez pas à me dire ce que je dois faire, poser ou pas les vœux, je fais ce que je veux. Par conséquent, je poserai tous les vœux que je veux et cela ne vous regarde pas et ce n'est pas besoin de faire le pitre à applaudir.

Eric LEJOINDRE : M. HONORE, si vous avez repris la parole pour parler sur ce ton-là, ce n'était vraiment pas la peine. Je vous rappelle à l'ordre à nouveau et vous demande d'avoir un discours rapide, poli, de parler du sujet et de ne pas mettre en cause, comme vous le faites, de façon agressive et avec une morgue qui est quand même très surprenante en tant qu'élu du 18^{ème}. Donc, je vous laisse la parole pour conclure sur ce vœu, s'il vous plaît sur un autre ton parce que ce n'est pas comme cela qu'on se parle ici.

Christian HONORE : Lorsqu'on me dit ce que je dois faire ou pas, Monsieur, je le prends comme je veux, M. DURANT n'a pas à me dire qu'on ne va pas s'amuser à faire les vœux. Voilà, si cela ne vous plaît pas, c'est pareil.

Je suis ravi que ce vœu ait permis la réponse qui me satisfait, à savoir que lorsque des projets paraissent bons, bien qu'ils soient refusés par un vote, ils soient étudiés sous une autre forme de telle sorte que les habitants l'ayant travaillé n'ont pas l'impression que leur travail était inutile.

J'insiste sur le fait et reviens sur les propos de M. DURANT, Monsieur, je proposerai le vœu que je veux et je vous parlerai sur le ton que je veux. Au revoir.

Eric LEJOINDRE : C'était très utile de reprendre la parole pour dire cela. Bien, on va passer au vote ou vous le retirez ? Puisque vous avez oublié de donner l'élément essentiel.

Christian HONORE : Non, mais cela me plaisait. Je maintiens le vœu.

Eric LEJOINDRE : Nous allons appeler à voter contre. Il est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.20 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR-CI/NI) et 36 voix contre dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV).

DELIBERATION : 18.2016.21 Vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à Mme la Maire de Paris et au préfet de police relatif à l'évacuation du campement sauvage sur les voies de la Petite ceinture entre la Porte de Clignancourt et la Porte des Poissonniers

Eric LEJOINDRE : La parole est à M. HONORE, sur un autre ton, s'il vous plaît.

Christian HONORE : M. le Maire, le ton que j'emploie dépend du ton sur lequel on me parle. On me respecte, je respecte.

Eric LEJOINDRE : Présentez votre vœu si c'est encore l'essentiel. Vous êtes d'une arrogance terrifiante, présentez votre vœu calmement, tranquillement et ayons un débat entre adultes.

Christian HONORE : Il s'agit d'un vœu qui concerne le campement sauvage sur les voies de la Petite Ceinture entre la porte de Clignancourt et la porte des Poissonniers. J'ai lu à la presse que son évacuation est programmée, etc. On a hésité pour savoir si on maintenait ce vœu, on le maintient parce que, d'une part, les riverains nous interpellent régulièrement pour parler des nuisances créées par les personnes occupant ces campements. C'est un vrai problème. Les habitants en ont assez d'être agressés, des vols, de la saleté. Il y a de plus un problème d'hygiène à l'intérieur du campement puisqu'on nous parle de risques d'incendies, de présence de rats, et des gens s'inquiètent pour les enfants.

Il y a deux choses. Les personnes qui s'inquiètent parce qu'elles disent : les gens ne peuvent pas vivre cette situation, il y a les enfants etc. Puis, je veux insister là-dessus parce que trop souvent, on met un voile pudique sur les plaintes des riverains qui en ont assez de subir les nuisances créées par certaines personnes occupant ces campements. C'est une réalité, surtout qu'il s'agit de quartier dans lequel vit la classe populaire des gens de petits revenus et qui subissent tous les désagréments, c'est-à-dire ne pas être dans un environnement bien favorisé et avoir en plus les inconvénients de ces campements. Il faut que les choses soient dites, que les services sociaux s'intéressent aux personnes les plus fragiles.

Il y a un problème de venir en aide aux plus fragiles et les personnes qui nous interpellent insistent lourdement sur les enfants. Je suis persuadé que vous connaissez la gravité du problème parce que ces mêmes personnes qui nous interpellent doivent aussi vous interpellier et le préfet de police sans doute, et vous dire qu'elles en ont assez.

Même si on entend à la presse que cela va être démantelé, je n'y crois pas beaucoup parce que de toute façon, ces campements sont évacués, cela revient. Il y a eu une façon unique d'empêcher l'installation, c'est à porte de la Chapelle où on a mis sur les voies ferrées des gros morceaux de béton. Ce qui fait que physiquement, les gens ne peuvent plus s'y installer.

Je vous passe les photos que les gens nous envoient. Vous devez les recevoir également. Le but de vœu, c'est de demander qu'il y ait l'évacuation rapide de ce campement, l'aide aux personnes qui en ont besoin et que des mesures soient prises physiquement pour que, dans quelques semaines, un tel campement ne revienne pas.

Eric LEJOINDRE : Je vais demander à M. BRIANT de donner des éléments de réponse en rappelant au préalable que vous interpelez la Mairie d'arrondissement dont ce n'est pas la compétence. Le terrain sur lequel le campement s'est installé appartient à la SNCF. C'est la SNCF qui a saisi la Justice, qui a donné une décision qui doit maintenant être mise en exécution par le préfet de police dans le respect des circulaires fixées par le Gouvernement, en l'occurrence la circulaire Valls qui a trait à ces questions. Je veux remercier M. BRIANT de s'être beaucoup mobilisé sur cette question avec un intérêt et une importance que nous avons accordons en étant, encore une fois, en rien responsable, ni de l'installation du campement, ni des décisions de justice ayant conduit à la décision de l'évacuer. Cette décision prise sera mise en œuvre par la préfecture de région et par la préfecture de police pour mettre un terme à l'occupation de cet espace qui ne nous appartient pas. Cela n'a donc pas grand-chose à voir avec ce que nous avons pu faire, non pas sur la Petite Ceinture à la porte de la Chapelle mais sur la bretelle d'accès au périphérique à la porte de la Chapelle qui était un terrain municipal sur lequel nous étions en responsabilité. La responsabilité, aujourd'hui, est de la SNCF d'une part, et aujourd'hui puisque décision de justice a été rendue, de l'exécution de cette décision par la préfecture de police en lien avec la préfecture de région qui est en charge de veiller à la mise en œuvre des obligations faites par le Gouvernement et de veiller à ce que les choses se passent pour le mieux.

Gérald BRIANT : Vous dites M. HONORE avoir été interpellé par des riverains gênés par les conséquences de ce campement. Beaucoup de gens nous interpellent aussi pour dire : qu'est-ce que vous faites à la Mairie ? Pourquoi vous ne laissez pas les gens, le temps qu'il y a un projet intéressant et novateur qui puisse se mettre sur pied, puisqu'une association porteuse de projets demande des financements européens et aussi, je le signale à M. BOURNAZEL, des financements à la Région.

Il y avait ce matin une manifestation de Roms et aussi d'associatifs d'habitants du quartier pour dire leur soutien et qui veulent aboutir sur un projet.

M. le Maire a donné le cadre juridique de l'affaire. Il n'empêche que c'est sur notre territoire, donc nous ne pouvons pas rester insensibles. On assume le fait que le campement doit être évacué. Vu la configuration, il y a un talus de 3 mètres de haut, 90 baraques collées les unes aux autres, un poêlon de chauffage dans chaque baraque, c'est encore un miracle s'il n'y a pas eu de drame. J'espère que d'ici l'évacuation, il n'y en aura pas, nos graves préoccupations et si on peut échapper à cela, échappons à cela.

Evidemment, nous ne sommes pas décisionnaires mais nous ne nous opposons pas à cette évacuation. Nous essayons de faire en sorte qu'une solution soit proposée à chacun, avec une population Roms devenue très méfiante du fait des successions de démontage. Je partage l'idée de M. VAILLANT disant qu'à un moment, il faudra décider et prendre le problème. En région parisienne, on parle de 10 000 personnes à l'échelle d'une métropole de 10 millions de personnes, c'est dommage qu'on soit en train de faire des bouts de chandelle pour le faire.

Il n'empêche que la mobilisation paie. Il y a des engagements au niveau des hébergements d'urgence. On a un projet, ce que je me félicite parce que cela nous permet de travailler, même si dans le débat, on a des interlocuteurs avec qui on peut construire quelque chose. Il n'y aura pas de proposition de la Mairie de donner un terrain pour accueillir 400 personnes. Par contre, on va travailler à des solutions dans le diffus qui soient à taille humaine. Ce qu'on a fait pour les migrants en s'occupant de 2 500 personnes, on est capable de le faire pour 200 personnes.

De mon point de vue, les choses sont plutôt en bonne voie. Il va y avoir encore quelques épisodes mais, vous l'avez dit vous-même que vous avez hésité, pour cause parce que vous l'avez appris dans la presse. Je peux vous le dire, on va sur une évacuation cette semaine. C'est fermé, définitif. Evidemment, il n'y a pas lieu de voter ce vœu, vous l'avez compris.

Galla BRIDIER : Je ne peux pas m'empêcher de réagir aux propos – le vœu pourrait se tenir à la limite – que j'estime extrêmement nauséabonds et avec beaucoup d'amalgames faits autour de cette population Roms et qui m'insupportent terriblement. Heureusement que M. BRIANT a dit qu'il y a aussi des habitants qui se demandent quelles sont les solutions pour ces personnes.

Vraiment, on pourrait discuter et converser très longuement sur la situation, l'histoire des familles Roms, qu'est-ce qui fait que nos sociétés en arrivent là. Effectivement, on n'arrive pas apporter des solutions pour 10 000 personnes en Ile-de-France mais à peine, 25 000 me semble-t-il sur le territoire français, c'est inadmissible.

Pour ce qui nous concerne dans le 18^{ème}, on ne votera pas ce vœu parce qu'on ne votera jamais pour une évacuation. On votera pour un accompagnement, pour une insertion, une intégration. Là, je me désolidarise des camarades de gauche. Il y a des problèmes de sécurité etc. mais nous n'assumerons en rien, ni l'évacuation, ni ce qui est proposé derrière puisqu'à ce jour, les garanties ne sont pas là. D'autant plus, de manière cynique, on sait très bien que la Préfecture essaie d'espérer qu'il n'y aura pas besoin d'autant de places que prévu parce que cette population n'y restera pas. C'est bien pour cela qu'il faut travailler à des projets très spécifiques qui correspondent aux manières de vivre de cette population.

Il y a des projets dans les cartons. Les écologistes ont déposé au Conseil de Paris un vœu fin 2014 pour demander une expérimentation de villages d'insertion. Il a été voté 50 k€ pour une étude de

faisabilité. On aimerait que sur ce territoire parisien où il est possible de faire tellement de choses, il soit aussi possible de faire de l'innovation sociale pour la population Roms.

Eric LEJOINDRE : Je vais, encore une fois, ne pas rentrer dans le débat de l'opportunité et de tout ce qu'on peut faire avec la Ville de Paris sur la question des campements Roms.

Je vais revenir sur le campement dont il s'agit. Il s'agit d'un terrain qui appartient à la SNCF. Celle-ci, après de longs mois a obtenu une décision de Justice, a demandé à ce que cette décision soit mise en œuvre par les autorités compétentes. On est dans un Etat de droit, c'est normal que la Justice s'applique.

Le débat n'est pas de savoir s'il faut ou pas que la décision de Justice soit mise en œuvre, il faut qu'elle soit mise en œuvre pas les autorités compétentes. Les autorités compétentes, la préfecture de police d'une part et la préfecture de région d'autre part, ont en charge de rendre possible dans de bonnes conditions cette évacuation et notamment d'assurer le suivi des personnes présentes sur le camp. Notre rôle, il est éminent, se borne à observer de façon active les décisions prises et à veiller à notre place, à ce que notamment les personnes qui ont des enfants scolarisés dans le 18^{ème} puissent continuer à les scolariser dans le 18^{ème}.

Mais le débat sur ce campement ne se porte pas sur ce qu'il faut dans l'idéal pour héberger et insérer la population Roms. Pourquoi ai-je dit cela ? Parce qu'il y a un certain nombre de sujets qui dans le 18^{ème} me réveillent la nuit et celui-là en fait partie. Mme BRIDIER y est allée aussi, donc elle connaît la configuration du site. Je considère – certes ce n'est pas ma responsabilité, ce n'est pas le terrain de la Ville – qu'il y a un danger imminent grave. J'avais d'ailleurs souhaité – mais la Justice est indépendante dans ce pays et fort heureusement – que la décision soit prise plutôt avant l'hiver, avant que le chauffage au feu de bois ne s'installe, avant que les risques d'incendie majeur soient mis en œuvre. On a mis en place un certain nombre de petits dispositifs pour les réduire au maximum. Mais là, on est dans un état de danger imminent et je le redis, à ma place de Maire d'arrondissement, c'est-à-dire un peu à côté du sujet mais en l'occurrence quand même attentif, je crois qu'il y a une urgence à intervenir. Je me réjouis de savoir que dans un délai assez bref maintenant, cette décision de Justice prise par les institutions judiciaires indépendantes puisse être mise en œuvre par ceux qui en ont la charge.

Par ailleurs, on pourrait avoir un débat et Mme BRIDIER a tendu un certain nombre de pistes sur ce qu'il faudrait faire. Mais ne mélangeons pas les deux sujets.

Voilà pourquoi je considère que si le groupe des républicains maintenait ce vœu, il n'y a pas lieu de le voter puisqu'il est mis en œuvre. Je vais vous demander, si vous le maintenez ou pas. Si vous le maintenez, j'appellerais néanmoins à voter contre.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais m'exprimer comme président de groupe. Il est normal que des groupes politiques aient des visions différentes sur des sujets et c'est bien. Mais de là à dire que les propos d'un groupe d'opposition sont nauséabonds, ce sont des propos qui ne sont pas très républicains, Madame, je tiens à vous le dire. Puisqu'on a beaucoup cité Voltaire pour 2015, souvenez-vous que Voltaire disait : « La tolérance c'est accepter chez l'autre ce que je n'accepterais pas pour soi-même. » Madame, devenez tolérante.

Eric LEJOINDRE : Mais vous ne nous avez pas dit si vous maintenez ou pas le vœu. Vous auriez pu faire d'une pierre deux coups.

Christian HONORE : M. BOURNAZEL a parlé et il a eu raison. Nauséabond, tout à l'heure, vous avez fait remarquer paraît-il que j'avais un ton comment ? Et là, un de vos élus dit que mes propos sont nauséabonds et vous n'intervenez pas. Vous voyez que vous aussi, au niveau de la présidence de ce Conseil, c'est à géométrie variable.

Eric LEJOINDRE : En aucun cas.

Christian HONORE : Je ne tiens pas des propos nauséabonds, je tiens des propos qui me conviennent et qui conviennent à la situation.

Eric LEJOINDRE : Je parlais de votre ton, la façon dont les uns et les autres le jugent.

Christian HONORE : M. le Maire, je n'ai pas dit nauséabond.

Eric LEJOINDRE : Maintenant, maintenez-vous votre vœu M. HONORE ?

Christian HONORE : Etant donné que vous n'avez pas parlé des habitants qui subissent, tout votre discours a été de parler des pauvres Roms etc., ce qu'il faut faire ou pas, les maintenir ou pas maintenir, je vous ai dit qu'en effet, il faut aider les enfants et les personnes en situation délicate. Mais pour ce qui concerne la nuisance que subissent les habitants et qui en ont assez des vols, des agressions, etc., de certains et ce n'est pas de la provocation Madame...

Eric LEJOINDRE : Finissez votre intervention, M. HONORE.

Christian HONORE : Demandez au Maire les mails et lettres qu'il reçoit d'habitants qui se plaignent des nuisances et des méfaits de certaines personnes qui occupent ces campements. Il vous dira qu'en effet, il en reçoit. Donc, je maintiens le vœu et je maintiens mes propos.

Eric LEJOINDRE : Je voudrais vous rassurer que je réponds aux gens qui m'écrivent et que je n'ai pas besoin d'en faire état au Conseil d'arrondissement. Je crois que les habitants du 18^{ème} et notamment de ce quartier ont fait preuve à la fois parfois d'un peu d'énervement mais souvent de beaucoup de compréhensions.

Je suis assez fier – c'était le cas aussi pendant d'autres crises qu'on a connues – de la façon dont réagissent les habitants du 18^{ème} qui sont soumis à des pressions plus importantes que sur d'autres territoires et qui font preuve d'énervement mais quand on rentre dans le dialogue, quand on discute et explique les choses, font preuve de beaucoup de compréhension. C'est pour moi une grande fierté d'être le Maire de ce territoire.

Mais votre vœu n'a rien à voir avec la raison pour laquelle vous le maintenez. Vous le maintenez puisque ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit mais ce n'est pas grave. Je vais donc le mettre aux voix. Il est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.21 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR-CI/NI) et 36 voix contre dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV).

DELIBERATION : 18.2016.22 Vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à Mme la Maire de Paris relatif à la définition d'une véritable politique globale d'enseignement musical à Paris

Martine DEBONNEUIL : Ce vœu paraît un peu léger mais, je crois que la musique est universelle. La musique rassemble les gens et dépasse à la fois les problèmes de binationalité ou autres nationalités.

Je ne doute pas que tous ici, nous considérons que la musique est importante dans nos vies et qu'une éducation musicale pour nos enfants est aussi indispensable. Nous pensons tous sans aucun doute que 19 000 Parisiens seulement qui peuvent bénéficier dans les conservatoires de l'éducation musicale, quelques milliers dans des centres d'animation de la Ville, ce n'est pas beaucoup. Même le premier adjoint à la Mairie de Paris répète sa volonté de développer l'éducation musicale, donc on est tous d'accord.

Sauf que, dans le 18^{ème}, le Conservatoire municipal de la rue Baudelique, on attend depuis longtemps qu'il soit agrandi. Dans les projets, il semble qu'on veuille faire disparaître les cours individuels, notamment dans les centres d'animation. On ne peut plus avoir qu'une seule option, en deuxième année. On ne peut passer le concours d'entrée qu'en CE2. Cela fait beaucoup de choses qui finalement ne sont pas forcément favorables à une meilleure éducation musicale pour les enfants à Paris.

Dans notre projet, lors des élections municipales, nous avons demandé de développer l'éducation musicale. C'est la raison pour laquelle je tiens à présenter ce vœu au nom du groupe des républicains et des citoyens indépendants et demander que la Maire de Paris veuille bien revenir sur les décisions prises activement et surtout sur sa décision purement comptable, de supprimer des heures d'enseignement individuel dans les centres d'animation et de les diminuer dans les conservatoires.

Nous souhaiterions aussi qu'elle lance en concertation avec nous à la Mairie du 18^{ème}, une politique exigeante d'enseignement musical à Paris avec, par exemple, la publication de l'augmentation chiffrée des places en conservatoire ou bien en conventionnant des écoles libres de musique de qualité d'ici fin juin 2016, pour la rentrée de septembre 2016.

Comme je pense que vous êtes tous d'accord avec ces qualités de l'enseignement musical, je suis sûr que vous allez tous voter à l'unanimité ce vœu. Merci.

Carine ROLLAND : Je vous rejoins, le sujet n'a rien d'anecdotique. Néanmoins, je suis obligée de vous faire part de deux imprécisions.

Effectivement, les cours individuels dans les centres d'animation ont vocation à disparaître mais cela n'a rien de précipité. C'est un mouvement en cours depuis plusieurs années et qui fait suite à une décision pédagogique. C'est-à-dire que les animateurs, les responsables des centres d'animation s'adaptent à la demande des élèves, de leur famille, aux modes de vie. Il est vrai que dans les centres d'animation, les cours collectifs sont considérés comme permettant davantage d'apprendre le vivre ensemble, comme ayant des vertus d'exemplarité. Mais le débat n'est pas sur tout l'un ou tout l'autre puisque les cours individuels seront maintenus dans les conservatoires. En revanche dans les conservatoires, le développement des cours en enseignement collectif. C'est pour remettre un peu les choses dans l'ordre de la vérité par rapport à ce que vous disiez.

Pour ce qui est de la définition de ce que vous appelez une véritable politique globale de l'enseignement musical à Paris, vous n'êtes pas sans savoir que Bruno JULLIARD porte sur la demande d'Anne HIDALGO une réforme des conservatoires, elle est en cours. Le comité de pilotage, dont un certain nombre d'élus du 18^{ème} font partie, s'est réuni une fois et va se réunir de nouveau la semaine prochaine. Elle a deux objectifs cette réforme :

- Ouvrir l'accès : il y a un énorme problème d'accès des conservatoires qui n'est pas seulement une question de places, mais bien souvent une question de sentiment d'accès à la culture ; on se sent autorisé à aller au Conservatoire ou non.
- Diversifier les enseignements : s'il y a bien un conservatoire en pointe sur le sujet, je crois pouvoir dire que c'est celui du 18^{ème}. Je rends ici véritablement hommage à l'action de sa directrice et à son équipe puisque sur les pistes qui sont celles sur lesquelles travaille le comité de pilotage, le 18^{ème} est déjà en pointe.

L'ouverture de nouveaux enseignements en collectif, c'est le cas depuis plusieurs années. Le travail avec les écoles existe depuis plusieurs années aussi, avec les classes à horaires aménagés. On a deux établissements qui le pratiquent : le 7, Championnet pour l'école élémentaire et le collège Marie-Curie qui a des effets bénéfiques, non seulement en termes d'accès à la culture mais aussi en termes de mixité plus générale.

Désormais, cette nouveauté dans le cadre de la réforme des conservatoires, dans le 18^{ème}, le Conservatoire va au CP ; 350 élèves de CP des écoles du 18^{ème} ont accès à un plan d'éveil musical dont on espère bien qu'il sera élargi à l'ensemble du territoire parisien.

Pour ce qui est de conventionner avec des associations, nous en avons parlé il y a deux conseils de cela. Une convention vient d'être passée avec Clair Logis, une association d'entraide, qui permet de faire entrer un certain nombre de jeunes élèves au Conservatoire.

Ce n'est pas que de vains mots puisqu'avec tous les efforts que nous avons déjà menés, que le Conservatoire du 18^{ème} a déjà menés, permettez-moi de vous mentionner qu'on est aujourd'hui à 40 % des élèves inscrits dans les conservatoires qui sont, soit exonérés, soit appartenant aux trois premières catégories de quotient familial. Quand on est à, à peine 15 % sur l'ensemble de Paris et qu'en plus des 1 200 élèves inscrits en activité classique au Conservatoire, on est à 1 000 élèves supplémentaires qui accèdent aux enseignements du Conservatoire via les ARE, via les classes CHAM et via les divers dispositifs que j'ai mentionnés.

Non seulement je pense que la politique globale de l'enseignement musical à Paris est en très bonne marche mais en plus, je crois que le Conservatoire de demain est en partie en préfiguration chez nous dans le 18^{ème}. Voilà pourquoi je vous invite à voter contre ce vœu.

Loïc LORENZINI : Merci Mme la première adjointe de nous avoir donné tous ces éléments d'information. Malgré tout, il nous manque quelques informations globales, notamment d'un point de vue financier et d'un point de vue ressources humaines. Donc, nous ne prendrons pas part au vote par manque de connaissance.

Je voudrais en profiter pour revenir sur une expression que vous utilisez, pourrait-on savoir ce que vous appelez les écoles libres ? Cela veut laisser entendre qu'il y aurait des écoles qui ne seraient pas libres et est-ce que ces écoles libres sont des écoles privées ? Auquel cas, pourquoi vous dites des écoles libres de musique de qualité ? Est-ce que donc des écoles non libres feraient de la musique de mauvaise qualité ? Je vous remercie de cet éclairage.

Fadila MEHAL : J'ai bien entendu les explications de Mme ROLLAND. Evidemment, la culture et en général les pratiques finalement musicales amateurs, qu'elles concernent les enfants ou les

jeunes ou les adultes, suscitent énormément d'attractivité. C'est vrai que l'offre est beaucoup plus restreinte par rapport à la demande.

Vous avez évoqué la réforme des conservatoires et signalé que quelques élus siègent à ce comité de pilotage demandé par l'opposition, il y a eu des considérations importantes quand a été mis en place le tirage au sort et c'est à partir de cette interpellation très forte de la population et des relais aussi associatifs que cette réforme a été engagée, à laquelle nous participons et qui va dans le bon sens. C'est pour cela qu'il n'a pas été compris par l'ensemble des Parisiens qu'au moment où se mettait en place cette réforme, où il y avait une réflexion importante sur la pratique musicale, de façon presque un peu brutale, des personnes qui avaient l'habitude d'aller dans ces centres d'animation se trouvent privées.

J'aurais souhaité une réforme d'ensemble et que dans ce cadre, on puisse insérer la place et le rôle de ces centres d'animation. C'est pour cela que je pense que cette question sera portée au-delà du Conseil d'arrondissement, à la commission culture que j'ai la chance de présider, parce que c'est une question importante. Tout en souscrivant sur le fait que cela va dans le bon sens, il y a une volonté de clarification et de regarder les articulations et les synergies. Je pense qu'en la matière, il aurait fallu ne plus prendre de décisions qui peuvent à la fois déstabiliser et attendre la réponse attendue par les parents sur ces questions. C'est pour cela que je soutiens le vœu porté par ma collègue.

Eric LEJOINDRE : Mme DEBONNEUIL, maintenez-vous ce vœu ?

Martine DEBONNEUIL : Oui, je maintiens absolument ce vœu parce que dans le 18^{ème} où quand même depuis très longtemps, combien de fois avons-nous présenté des vœux pour que ce Conservatoire du 18^{ème} soit agrandi et élargi ?

Eric LEJOINDRE : Oui, c'est un autre sujet sur lequel nous aurons à nous mobiliser. Je voulais dire un mot en réaction à ce qu'a dit Mme MEHAL pour ce qui est du 18^{ème}.

Je connais moins bien que Mme ROLLAND la situation dans le 18^{ème}, encore moins bien celle dans les autres arrondissements. Mais pour ce qui des cours individuels de musique dans les centres d'animation, on n'a pas dans le 18^{ème} de difficultés majeures. Je crois d'ailleurs qu'il y a très peu, voire déjà plus de cours de musique individuel dans les centres d'animation. Puis, dans tout Paris, notamment dans le 18^{ème}, le Conservatoire du 18^{ème} mène une politique d'ouverture extrêmement forte qui est sans doute d'ailleurs liée – dans chaque difficulté il peut s'avérer qu'il y ait des éléments positifs aussi – à la difficulté et à la taille du Conservatoire actuel qui a obligé l'équipe du Conservatoire à devancer les demandes ou les principes qui vont être fixés par la réforme des conservatoires. Le Conservatoire a, dans le 18^{ème}, développé une politique d'ouverture énorme, de présence dans de très nombreuses salles, dans les écoles, qui sans doute était faite à l'origine pour

compenser la petite taille du Conservatoire. Finalement, tant mieux si au bout du bout, on y travaille, on arrive et c'est indispensable d'agrandir le Conservatoire actuel.

Le vœu est maintenu. Je vais proposer qu'on ne l'adapte pas. Il est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.22 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR-CI/NI), 28 voix contre dont 3 pouvoirs (PS/PC-FDG) et 8 ne participant pas au vote dont 2 pouvoirs (EELV).

DELIBERATION : 18.2016.23 Vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à Mme la Maire de Paris relatif à l'inscription du stade Championnet en Zone Urbaine Verte

Pierre-Yves BOURNAZEL : Ce vœu n'est pas une surprise puisque nous avons dit dans une séance précédente que nous le déposerions. D'abord sous cette forme pour essayer d'obtenir l'assentiment de l'ensemble de la Mairie du 18^{ème}, quitte à ce que vous l'amendiez et qu'à défaut, nous le déposerions clairement sous forme de vœu complet au Conseil de Paris.

On ne va pas revenir sur l'histoire récente du 18^{ème} et de la mobilisation exemplaire des habitants du quartier ayant souhaité préserver leur qualité de vie. Ils se sont opposés au projet de la Ville de Paris de densifier et de bétonner le stade Championnet. Leur victoire est notre victoire puisque le projet a été retiré. Pour avoir la certitude que ce projet ne reviendra pas dans une prochaine mandature ou dans quelques années, puisqu'aucune garantie n'a été donnée en la matière, le seul moyen est de le classer en zone urbaine verte afin de protéger cette parcelle.

C'est ce que souhaitent les habitants. Nous le souhaitons dans l'intérêt général que chacun puisse se positionner très clairement pour demander que le stade Championnet soit classé en zone urbaine verte afin de protéger les activités sportives et cet espace vert de repos, quitte aussi d'ailleurs à en profiter pour revoir un peu ce lieu et essayer de bien l'entretenir.

Je vous demande de voter ce vœu dans l'intérêt du 18^{ème}.

Michel NEYRENEUF : Je suis républicain et aussi citoyen indépendant, donc je vais répondre au groupe les républicains et citoyens indépendants.

La municipalité du 18^{ème} a déjà annoncé qu'elle défendrait cette position dans le cadre d'une négociation beaucoup plus globale et beaucoup plus importante, qui est la modification du PLU.

Nous n'allons pas commencer à rentrer dans la logique qui consisterait à faire que sur tous les points de modification du PLU, nous faisons des vœux. Il y a des problèmes qui relèvent de notre responsabilité. Un terrain municipal, il y a un engagement pris de le laisser en l'état et il y aussi une demande portée par la Mairie du 18^{ème} pour faire, dans le cadre de la modification du PLU, que ce terrain comme nous nous étions engagés soit classé en zone urbaine verte.

Cependant, il faut savoir que contrairement à ce que l'on peut croire, le fait qu'il soit classé ou pas ne change pas grand-chose au fait fondamental qu'il est propriété de la Ville. D'ailleurs, ce terrain fut classé à un certain moment en zone urbaine verte, ce qui ne l'a pas empêché tout à coup par système un peu secret, de se voir plus transformé en zone urbaine verte. Ce que l'on a fait un jour, on peut le défaire le lendemain, ce n'est pas cela qui va protéger le terrain. Ce qui va protéger le terrain, c'est que tout le monde a compris ici que cela fait partie d'un espace vert, sportif, inégalé par rapport au secteur où il est et que la construction n'était pas la bonne chose. Donc nous sommes revenus là-dessus.

Voilà pourquoi compte tenu du fait que le PLU est une globalité dans laquelle sont envisagés, non seulement des parcelles come celle-là mais aussi tout un travail sur les rez-de-chaussée, les pieds d'immeuble, dans le cadre des possibilités apportées par les nouvelles règlementations et lois, nous n'allons pas voter ce vœu. Mais le Maire portera cette demande dans le cadre d'autres demandes qui seront faites pour la modification du PLU.

Douchka MARKOVIC : Les écologistes étaient dès le début aux côtés du collectif « Pas touche le stade » pour préserver le stade Championnet de la construction. Nous avons – à chaque moment qu'il était possible – en Conseil d'arrondissement, soutenu cette idée de ne pas construire sur cette parcelle. Nous pensons que parce que ce vœu, c'est aussi un message fort de l'Arrondissement pour demander que cette parcelle soit classée en zone urbaine verte, par souci de cohérence, nous allons le voter.

Eric LEJOINDRE : J'entends cette prise de position. C'est justement par souci de cohérence que je ne souhaite pas voter ce vœu.

D'abord parce que, cohérent avec ce que j'ai toujours dit, cette parcelle appartient en propre à la Ville. Donc la Ville, nous les élus, avons la responsabilité de décider d'y faire quelque chose ou pas. Mais surtout parce qu'être maire ou porter cette responsabilité, cela ne se saucissonne pas. Il y a sur la révision du PLU un certain nombre de revendications que nous portons dans le 18^{ème} à l'échelle parisienne. La révision du PLU est un équilibre qui consiste à modifier le plus possible mais pas trop. Si on le modifie trop, il ne passera pas le contrôle de légalité ou les différents recours qui seront faits. Je porte en tant que Maire de tout le 18^{ème} un certain nombre de modifications qui sont toutes importantes.

Donc je ne veux pas, ni voter un vœu sur chaque demande de modification qu'on porte, notamment dans le cadre de la protection des commerces, qui est pour moi un sujet central dans le 18^{ème}, ni qu'on puisse considérer qu'une modification est moins importante que l'autre. Par ailleurs, cette demande de modification a une chance certaine d'être entendue.

Respectons les règles, respectons les cohérences et respectons les enjeux. Encore une fois, je porte l'intérêt général, pas une somme d'intérêts particuliers différents. L'approche que j'ai de la révision du PLU, elle est globale et le restera. Ce qui veut dire que je ne peux pas voter un tel vœu même si je souhaite que cette modification du PLU, si elle rentre dans le cadre de la modification globale, puisse avoir lieu. Mais je veux rester cohérent avec ce que nous portons collectivement. Il n'y a pas un sujet plus important que les autres. Voilà pourquoi je ne voterais pas ce vœu et je vous invite à ne pas le voter s'il était maintenu.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je le maintiens. Beaucoup de circonvolutions pour dire en fait : parce que M. BOURNAZEL le présente, nous ne le voterons pas. Je l'ai compris, ce n'est pas grave, vous voulez le porter vous-même, je le voterai parce que ce qui m'intéresse, c'est que les idées gagnent et pas qui le porte. Si c'est vous qui voulez le porter, M. le Maire, vous le porterez en Conseil de Paris, nous le voterons dans l'intérêt général. Je remercie les verts qui le font dans l'intérêt général. Comme j'avais voté leur vœu, ils avaient voté le mien parce que nous allions dans le même sens lors du Conseil du Paris de juillet. Il faut simplement parfois reconnaître les qualités des autres même quand ils ne pensent pas comme nous. Je remercie donc les verts d'avoir fait preuve de tolérance, d'ouverture d'esprit parce qu'ils défendent d'abord leurs idées, avant de savoir qui les porte.

Eric LEJOINDRE : Ne projetez pas vos propres pratiques sur celles des autres. Ce n'est pas parce que c'est comme cela que vous, vous feriez que je ferais la même chose, loin s'en faut. Il m'arrive très régulièrement de voter des propositions des autres. Mais en l'occurrence, admettez que je considère être le Maire de tout le 18^{ème} et pas de la somme de différentes revendications des différents quartiers ou collectifs du 18^{ème} et gardez votre pratique de la politique pour vous. Je crois que les habitants du 18^{ème} apprécient plutôt la mienne.

Je sou mets au vote votre vœu. Il est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.23 à la majorité soit 17 voix pour dont 3 pouvoirs (LR-CI/NI/EELV), 28 voix contre dont 3 pouvoirs (PS/PC-FDG)